



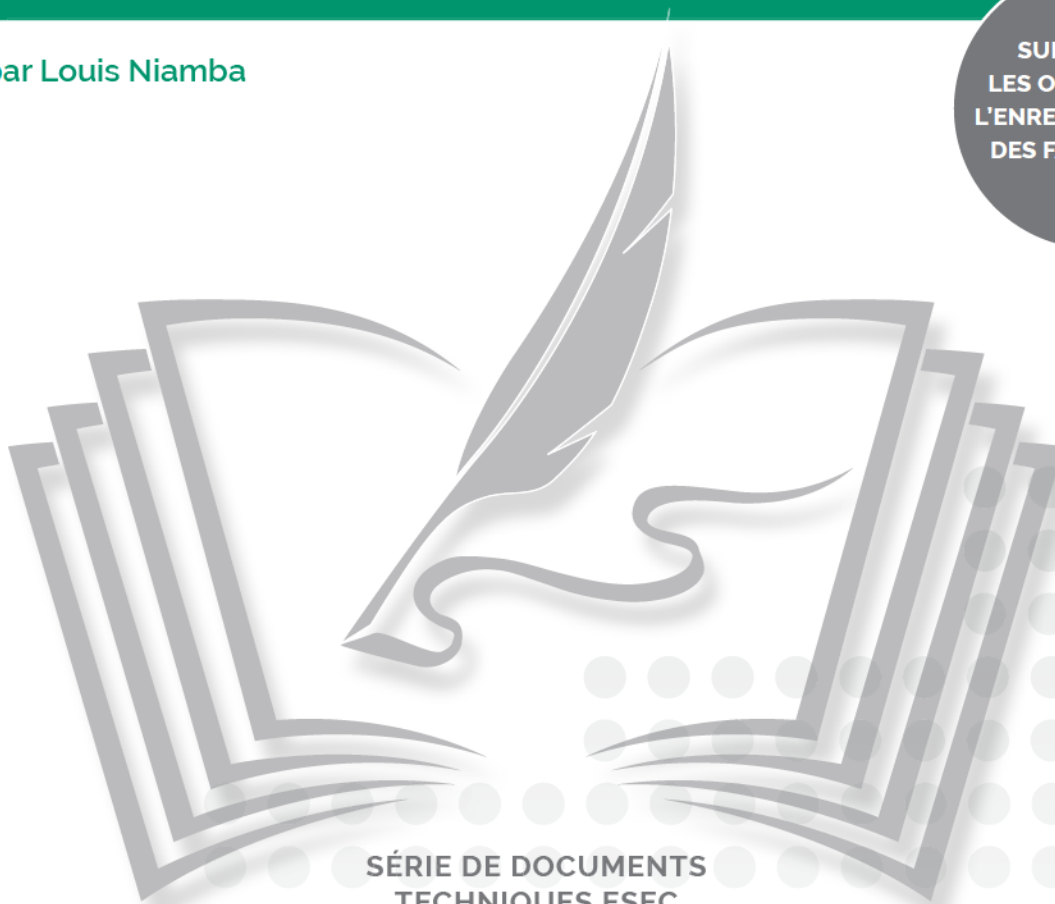
LE CENTRE D'EXCELLENCE  
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE  
for CRVS Systems

# Disparités géographiques et de sexe de l'**enregistrement des naissances, mariages et décès** à l'état civil dans l'observatoire de population de **Nouna, Burkina Faso**

par Louis Niamba

SURMONTER  
LES OBSTACLES À  
L'ENREGISTREMENT  
DES FAITS D'ÉTAT  
CIVIL



SÉRIE DE DOCUMENTS  
TECHNIQUES ESEC  
NUMÉRO 1

Cet article a été rédigé par Louis Niamba, récipiendaire d'une bourse de recherche du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) en 2019. Cette recherche a été encadrée par Irina Dincu, Spécialiste de programme principale du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC hébergé au CRDI. Initialement soumis au CRDI sous forme de rapport technique final, le Centre d'excellence publie ce document en anglais et en français. L'objectif est de rendre ces résultats de recherche plus accessibles aux fins de discussion, de débat et d'utilisation par la communauté de pratique mondiale.

Publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil

C.P. 8500, Ottawa (Ontario) K1G 3H9, Canada

[esec@crdi.ca](mailto:esec@crdi.ca)

[www.systemesESEC.ca](http://www.systemesESEC.ca)

© Centre de recherches pour le développement international, 2020

La recherche présentée dans cette publication a été réalisée avec l'aide financière et technique du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC. Hébergée au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), elle est financée conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou du Conseil des gouverneurs de ce dernier.

## À propos de la série de documents techniques ESEC

Les articles publiés dans cette série partagent les informations émergentes des projets soutenus par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Chaque article offre un aperçu de ce que nous apprenons à travers une gamme de thèmes liés au renforcement des systèmes ESEC. Les articles sont chacun écrits par différents auteurs et organisations, publiés au moins en anglais et en français, et mis à disposition gratuitement. L'objectif est de rendre ces résultats de recherche plus accessibles aux fins de discussion, de débat et d'utilisation par la communauté de pratique mondiale.

### Articles de cette série

Le présent numéro est le premier article publié dans le cadre de cette série de documents techniques ESEC.

#### Thèmes de la série

POURQUOI  
LES SYSTÈMES  
ESEC SONT  
IMPORTANTS

SOUTENIR  
L'ÉGALITÉ DES  
GENRES

SURMONTER  
LES OBSTACLES À  
L'ENREGISTREMENT  
DES FAITS D'ÉTAT  
CIVIL

PROFITER DES  
DONNÉES POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
INCLUSIF

SOUTENIR LA  
RÉSILIENCE DES  
SYSTÈMES ESEC

## À propos de nous

Le **Centre d'excellence sur les systèmes ESEC** est un pôle de connaissances mondial. Nous collaborons avec des organisations et des experts afin de faciliter l'accès à l'information et à l'expertise, notamment aux normes, aux outils, aux données de recherche et aux bonnes pratiques. Hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), nous sommes financés par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Créée en 2015 en tant que bien public mondial dans le cadre du Mécanisme de financement mondial, le Centre d'excellence fait partie de l'investissement du gouvernement du Canada afin d'améliorer la santé reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et nutrition.



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada



IDRC | CRDI

International Development Research Centre  
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



MÉCANISME DE  
FINANCEMENT  
MONDIAL

## Résumé

**Contexte :** En dépit des efforts consentis par le Burkina Faso pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil, force est de constater que le chemin demeure long pour atteindre l'enregistrement universel des faits d'état civil. Le taux national d'enregistrement des naissances dans les délais légaux de deux mois était estimé à 49,4 pour cent en 2017 et seuls 34,25 pour cent des décès survenus dans les formations sanitaires en 2017 avaient été enregistrés à l'état civil dans les délais légaux des deux mois (DGMEC, 2018). À l'opposé des naissances et des décès, il n'existe presque pas de statistiques nationales sur l'enregistrement des mariages au Burkina Faso.

**Objectif :** Au regard de ces statistiques mitigées, notre étude vise à contribuer à l'amélioration de la couverture et de la complétude des faits d'état civil au Burkina Faso, en mettant en évidence les facteurs limitant l'enregistrement des naissances, mariages et décès à l'état civil.

**Données et méthodes :** L'observatoire de population de Nouna au Burkina Faso nous a servi de zone d'étude. Du côté de la demande, notre recherche a porté sur 495 naissances, 332 décès et 155 mariages qui avaient eu lieu en 2015 dans les ménages. Pour l'offre (centres de santé et centres d'état civil), 14 entrevues ont été menées. Des données quantitatives et qualitatives ont été recueillies grâce à des entrevues individuelles. Des tests de proportions d'échantillons indépendants et des régressions logistiques ont été utilisés pour l'analyse des données.

**Résultats :** Nos résultats indiquent que seuls 37 pour cent des naissances avaient été enregistrées dans les délais légaux des deux mois. Résider en milieu semi-urbain, être proche d'un centre d'état civil, la possession d'un document d'identité par la mère, avoir contracté un mariage civil et l'accouchement dans un centre de santé sont positivement corrélés à l'enregistrement des naissances. Pour les mariages, les résultats attestent que seuls 2 pour cent des enquêtés ont contracté le mariage civil. Le mariage religieux est le plus répandu dans l'observatoire de population de Nouna (77,4 pour cent). Et 60 pour cent des enquêtés sont pour l'enregistrement des mariages religieux à l'état civil. Enfin du côté des décès, seuls 2,7 pour cent des décès ont fait l'objet d'enregistrement à l'état civil, pourtant 30,4 pour cent des décès ont eu lieu dans des formations sanitaires. Si la quasi-totalité de nos répondants (99,8 pour cent) savait que la naissance devrait être enregistrée à l'état civil, seuls 7 pour cent des enquêtés étaient informés de l'obligation de l'enregistrement des décès à l'état civil. L'analyse des causes de décès a montré que les personnes les moins âgées décédaient plus de maladies transmissibles tandis que les personnes âgées seraient en majorité décédées de maladies non transmissibles.

**Recommandations :** L'État devrait ériger les formations sanitaires en centres secondaires d'enregistrement des naissances et des décès à l'état civil. Si cela était fait, on pourrait passer, selon nos résultats de 37 pour cent de niveau actuel d'enregistrement des naissances à plus de 95 pour cent. Par ailleurs, si les centres de santé étaient des centres secondaires d'enregistrement des décès, on passerait de 2,7 pour cent (niveau actuel) à 30,4 pour cent. Au Burkina Faso, le seul mariage reconnu est celui qui est célébré devant l'officier d'état civil. Si nous tenons à ce que les mariages soient enregistrés à l'état civil, la solution serait de reconnaître la légalité du mariage religieux, ce qui serait conforme aux réalités du terrain. Enfin, pour ce qui concerne les causes de décès, il faudrait songer à rendre disponibles les services de gériatrie capables de répondre efficacement aux besoins de santé des personnes âgées confrontées de plus en plus aux maladies chroniques.

**Mots-clés :** enregistrement, état civil, naissances, mariages, décès, causes de décès, Nouna, Burkina Faso, Afrique.

## Table des matières

Résumé .....	ii
Liste des sigles et abréviations .....	v
Remerciements de l'auteur .....	vi
Contexte et justification .....	1
Objectifs de l'étude .....	3
Questions spécifiques de recherche .....	3
Revue de la littérature : Aperçu sur les facteurs associés à l'enregistrement des faits d'état civil dans les pays en développement .....	4
Les facteurs associés à l'enregistrement des naissances .....	4
Les facteurs associés à l'enregistrement des mariages .....	5
Les facteurs associés à l'enregistrement des décès .....	5
Méthodologie .....	6
Contexte spécifique de l'état civil au Burkina Faso .....	6
<i>Les naissances</i> .....	7
<i>Les mariages</i> .....	7
<i>Les décès</i> .....	8
L'observatoire de population de Nouna .....	9
Données collectées .....	10
<i>Échantillonnage</i> .....	10
<i>Données sur les causes de décès</i> .....	12
<i>Profil des participants à l'étude</i> .....	12
Méthodes d'analyse des données .....	13
Considérations éthiques .....	13
Les résultats de recherche .....	14
Résultats sur l'enregistrement des naissances à l'état civil .....	14
<i>Résultats descriptifs</i> .....	14
<i>Facteurs associés à l'enregistrement des naissances à l'état civil</i> .....	15
<i>Enregistrement des naissances à l'état civil après les délais légaux de deux mois</i> .....	17
<i>Connaissances des enquêtés sur l'enregistrement des naissances à l'état civil</i> .....	18
<i>Recommandations aux autorités et à ses partenaires pour l'amélioration du niveau d'enregistrement des naissances à l'état civil</i> .....	19
Résultats sur l'enregistrement des mariages à l'état civil .....	21
<i>Résultats descriptifs</i> .....	21
<i>Recommandations aux autorités pour l'amélioration du niveau d'enregistrement des mariages à l'état civil</i> .....	22
Résultats sur l'enregistrement des décès à l'état civil .....	23
<i>Résultats descriptifs</i> .....	23
<i>Enregistrement des décès à l'état civil après les délais légaux de deux mois</i> .....	25
<i>Connaissances des enquêtés sur l'enregistrement des décès à l'état civil</i> .....	25
<i>Causes de décès</i> .....	26
<i>Recommandations aux autorités et à ses partenaires pour améliorer le niveau d'enregistrement des décès à l'état civil</i> .....	27
Conclusion .....	29
Références bibliographiques .....	31
Sites web .....	33

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1:</b> Effectifs des évènements durant l'année 2015.....	11
<b>Tableau 2 :</b> Proposition de population d'étude pour la collecte des données du côté de la demande.....	11
<b>Tableau 3:</b> Caractéristiques des naissances de 2015 dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso .....	15
<b>Tableau 4:</b> Facteurs associés à l'enregistrement des naissances à l'état civil .....	16
<b>Tableau 5:</b> Connaissances des enquêtés sur l'enregistrement des naissances à l'état civil ....	19
<b>Tableau 6:</b> Caractéristiques des mariages ayant lieu en 2015 dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso.....	22
<b>Tableau 7:</b> Caractéristiques des décès de 2015 dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso .....	24
<b>Tableau 8:</b> Connaissances sur l'enregistrement des décès à l'état civil des enquêtés ayant répondu au sujet des décès .....	26

## Liste des figures

<b>Figure 1:</b> Enregistrement des naissances à l'état civil après les délais légaux de deux mois....	17
<b>Figure 2:</b> Niveaux d'amélioration possible de l'enregistrement des naissances .....	20
<b>Figure 3:</b> Niveaux (%) d'amélioration possible de l'enregistrement des mariages .....	23
<b>Figure 4:</b> Effectifs des actes de décès selon la durée entre le décès et la déclaration de décès .....	25
<b>Figure 5 :</b> Les premières causes de décès selon les groupes d'âge.....	27
<b>Figure 6:</b> Niveaux d'amélioration possible de l'enregistrement des décès.....	28

## Liste des cartes

<b>Carte 1:</b> Site de l'observatoire de population de Nouna.....	10
--	----

## Liste des sigles et abréviations

ACRE	Comité consultatif sur l'éthique de la recherche
AV	Autopsie verbale
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CIM	Classification internationale des maladies
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CRSN	Centre de recherche en santé de Nouna
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
DGMEC	Direction générale de la modernisation de l'état civil
EMC	Enquête multisectorielle continue
EPTC	Énoncé de politique des trois Conseils
ESEC	Enregistrement et statistiques de l'état civil
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
InterVA	Interpreting verbal autopsy
MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
ODD	Objectifs du développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PRES	Présidence du Burkina Faso
SNEC	Stratégie nationale de l'état civil

## Remerciements de l'auteur

Au terme de ce travail de recherche, je tiens à exprimer ma profonde gratitude et toute ma reconnaissance à ma mentore, Irina Dincu, spécialiste de programme principal, qui, malgré ses multiples responsabilités, a accepté de guider de bout en bout ce travail. Merci pour la confiance que tu as placée en moi et pour tes judicieux conseils et suggestions qui ont amélioré la qualité de ce travail. Grâce à toi, j'ai réalisé ce travail dans de bonnes conditions tant matérielles, financières, scientifiques que morales. J'ai beaucoup appris à tes côtés pendant tout ce temps qu'a duré ce travail de recherche. Merci infiniment pour tout.

Mes remerciements vont également à toute l'équipe du centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, avec à leur tête Dr Montasser Kamal. Merci à Thando, Léonie, Anette, Kristin, Leila et Christine pour tous ces moments passés ensemble. Merci aussi à toute la grande famille du programme de la Santé des mères et des enfants.

Ma reconnaissance va autant au centre de recherches pour le développement international (CRDI) et tout son personnel. Un merci spécial à Claire Thompson, Carole Labrie et Elizabeth Mohan pour tout leur accompagnement durant ce séjour mémorable au CRDI. Je remercie pareillement le centre de recherche en santé de nouna (CRSN), ainsi que son personnel pour tout leur soutien lors de mon travail de terrain.

Mes remerciements s'adressent également à tous les condisciples de la bourse de recherche 2019 pour les échanges lors de nos multiples rencontres.

Je remercie enfin tous ceux et toutes celles qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail de recherche. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.



## Contexte et justification

Selon les Nations Unies, l'enregistrement des faits d'état civil se définit comme la transcription sur registre de façon continue, permanente et obligatoire de la date d'apparition et des caractéristiques des faits d'état civil, à savoir les naissances vivantes, les mariages, les divorces ainsi que les annulations, les séparations judiciaires, les adoptions, les légitimations, les reconnaissances, les décès et leurs causes (ONU, 2003). La première fonction de l'état civil est la protection juridique, garantissant ainsi aux personnes, la reconnaissance légale de leur identité (AbouZahr et al., 2015). L'enregistrement des faits d'état civil est un droit inhérent à tout être humain, mais aussi essentiel pour le renforcement de la gouvernance administrative des pays et pour l'accès des personnes aux services publics. En outre, les statistiques dérivées de l'état civil permettent aux gouvernements d'utiliser l'évidence pour mettre en place des programmes sociaux de développement efficaces (Abouzahr et al., 2018).

Un bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement de l'état civil fournit aux pays des informations fiables et actualisées sur le nombre de naissances, de mariages, de divorces, de décès et de leurs causes dans leurs populations (Mikkelsen et al., 2015; Abouzahr et al., 2018). Cependant, dans de nombreux pays en développement, et particulièrement en Afrique subsaharienne, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil n'ont pas une couverture optimale (Mikkelsen et al., 2015, Yé et al., 2012). Selon la Banque mondiale, plus de 1,1 milliard de personnes n'ont aucune preuve d'identité légale, dont 78 pour cent vivent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud (Banque Mondiale, 2017). L'enregistrement des faits d'état civil est prévu par décret ou réglementation, conformément aux dispositions législatives de chaque pays. Néanmoins, les législations en vigueur dans un grand nombre de pays africains au sud du Sahara, héritées très souvent des temps coloniaux, regorgent de nombreuses lacunes, et n'ont pas été révisées pour se conformer aux normes internationales (AbouZahr et al., 2015; CEA, 2017).

L'enregistrement des naissances semble néanmoins recevoir plus d'attention que l'enregistrement des autres faits d'état civil (CEA, 2017), de la part des gouvernements, des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales. Au niveau mondial, 67 pour cent des naissances ont été enregistrées en 2015 (Abouzahr et al., 2018). S'il est vrai qu'avoir la naissance enregistrée et posséder l'acte de naissance permet d'obtenir une identité juridique et de jouir d'autres droits (accès à l'éducation et aux services de santé, droit de vote, etc.), les autres actes d'état civil comme ceux du mariage et de décès ont également tout leur intérêt. Les statistiques sont très parcellaires et souvent inexistantes sur l'enregistrement des mariages en Afrique subsaharienne. Il est de notoriété publique que le mariage civil est protecteur des droits des femmes, surtout en cas de décès de leur conjoint, contrairement aux unions religieuses et traditionnelles/coutumières. Les veuves, dans la plupart des cas en Afrique subsaharienne sont confrontées à d'énormes entraves au lendemain du décès de leur conjoint. Ces difficultés vont de l'expropriation totale de la femme et de ses enfants de tous leurs biens, au lévirat. Ces désagréments pourraient être atténués si les femmes étaient légalement mariées à leurs défunts époux et qu'elles possédaient les actes de décès de ces conjoints. Une analyse de l'enregistrement des mariages et des décès permettrait d'avoir une idée du degré de la vulnérabilité des femmes. Pour ce qui concerne l'enregistrement des décès, il ressort qu'en 2013, seuls 45 pour cent des décès survenus dans le monde avaient été enregistrés à l'état civil

(Abouzahr et al., 2018). Il y a néanmoins une progression dans l'enregistrement des décès dans le monde, car son niveau d'enregistrement était de 28 pour cent en 1970 contre 45 pour cent en 2013, soit une augmentation de 60 pour cent en 43 ans (Abouzahr et al., 2018).

D'un autre côté, en Afrique subsaharienne, les causes des décès sont rarement identifiées (Mikkelsen et al., 2015), alors que le niveau de mortalité par cause est un élément crucial dans la planification des interventions en matière de santé des populations (Murray et Lopez, 2012; De Savigny, 2017). Malheureusement, comme indiqué plus haut, les législations en vigueur dans certains pays comme le Burkina Faso sont limitées et ne permettent pas de capter les causes de décès dans les registres. Et même, lorsqu'il y a la possibilité de mentionner la cause de décès sur le registre, et que la cause de décès est connue, les populations seraient parfois réticentes à ce que cette cause soit inscrite sur l'acte de décès en raison de la stigmatisation que cela pourrait engendrer. Également, la connaissance des causes de décès reste très lacunaire en Afrique subsaharienne notamment, du fait de la très faible couverture de l'enregistrement des faits d'état civil (Duthé et Pison, 2008; Garenne et al., 1999; Soura et al., 2014). De nombreux décès ont lieu à domicile et sans assistance médicale (Soura et al., 2014). L'information sur les causes de décès dans les pays africains subsahariens est donc fragmentaire (Duthé et Pison, 2008; Streatfield et al., 2014), car provenant très souvent uniquement des centres de santé.

Au regard de toutes ces limites des systèmes d'état civil dans les pays en développement et particulièrement en Afrique subsaharienne, il est urgent de proposer des solutions d'amélioration de l'enregistrement de l'ensemble des faits d'état civil dans ces pays si l'on veut suivre, mesurer et atteindre les objectifs du développement durable (ODD) en 2030. En effet, au moins deux objectifs du développement durable et soixante-sept indicateurs se réfèrent à l'enregistrement et aux statistiques de l'état civil. Nous citons entre autres, la cible 16.9 qui recommande de garantir une identité juridique à tous, y compris l'enregistrement des naissances et la cible 17.19 qui vise à ce que tous les pays atteignent 100 pour cent d'enregistrement des naissances et 80 pour cent pour l'enregistrement des décès d'ici à 2030 (Abouzahr et al.(2018).

De nombreuses études ont déjà été menées sur la thématique de l'enregistrement et les statistiques de l'état civil (ESEC) dans les pays en développement et de nombreuses contraintes à l'enregistrement des faits d'état civil ont été mises en évidence dans ces recherches. Cependant, les résultats auxquels ces recherches ont abouti ne peuvent pas être mécaniquement extrapolés à tous les autres contextes des pays en développement, car il y a très souvent des effets culturels dans l'enregistrement des faits d'état civil (Mohanty et al., 2018; Tobin et al., 2013). Chaque contexte ayant ses propres us et coutumes, il serait donc important que chaque environnement soit étudié afin de mettre en lumière les facteurs spécifiques qui entravent l'enregistrement des faits d'état civil. Notre étude qui porte sur l'observatoire de population de Nouna s'inscrit dans cette dynamique.

## Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette recherche est de contribuer à l'amélioration de la couverture et la complétude de l'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso. Plus spécifiquement, notre étude vise à :

1. Connaître le niveau de complétude de l'enregistrement des faits d'état civil (naissances, mariages et décès) dans l'observatoire de population de Nouna;
2. Mettre en évidence les disparités géographiques et de sexe dans la complétude des faits d'état civil dans l'observatoire de population de Nouna;
3. Identifier les causes de décès dans l'observatoire de population de Nouna;
4. Déterminer les facteurs associés à l'enregistrement des faits d'état civil dans l'observatoire de population de Nouna;
5. Proposer des solutions pour améliorer la couverture et la complétude de l'enregistrement des faits d'état civil.

Chacun de nos objectifs spécifiques correspond à une question spécifique de recherche.

## Questions spécifiques de recherche

1. Quel est le niveau de complétude de l'enregistrement des faits d'état civil dans l'observatoire de population de Nouna?
2. Quelles sont les différences géographiques et de sexe de la complétude de l'enregistrement des faits d'état civil dans l'observatoire de population de Nouna?
3. Quelles sont les causes principales de décès dans l'observatoire de population de Nouna?
4. Quels sont les facteurs importants associés à l'enregistrement des faits d'état civil dans l'observatoire de population de Nouna?
5. Quels sont les perspectives d'amélioration de la couverture et de la complétude de l'enregistrement des faits d'état civil dans l'observatoire de population de Nouna?

## Revue de la littérature : Aperçu sur les facteurs associés à l'enregistrement des faits d'état civil dans les pays en développement

### Les facteurs associés à l'enregistrement des naissances

Une propension élevée d'enregistrement des naissances a été associée à un niveau d'éducation élevé des parents (Nascimento et al., 2015, Mohanty et al., 2018; Tobin et al., 2013), à un niveau de vie élevé du ménage des parents (Mohanty et al., 2018), à la résidence en milieu urbain (Pelowski et al., 2015; Nascimento et al., 2015), à la naissance dans un centre de santé (Pelowski et al., 2015; Nascimento et al., 2015; Mohanty et al., 2018), à un nombre élevé de consultations prénatales (Nascimento et al., 2015; Mohanty et al., 2018), à une courte distance entre le ménage et le centre d'état civil le plus proche et à une autonomisation plus élevée de la mère de l'enfant (Mohanty et al., 2018). La source de l'information est également importante dans l'enregistrement des naissances. En effet, le niveau d'enregistrement des naissances est élevé lorsque l'information provient d'un centre de santé (Pelowski et al., 2015). Des facteurs culturels comme l'ethnie et la religion (Mohanty et al., 2018; Tobin et al., 2013) ont également un effet sur le niveau de l'enregistrement des naissances. L'état matrimonial est aussi une variable importante dans l'enregistrement des naissances; les naissances des enfants des personnes mariées étant les mieux enregistrées (Tobin et al., 2013).

Notons néanmoins que les résultats des différentes études sur le sujet ne vont pas toujours dans la même direction. Alors que Garenne et al. (2016) ont trouvé que l'âge des mères avait un effet sur l'enregistrement des naissances en Afrique du Sud, Tobin et al. (2013) n'ont décelé aucun effet de l'âge des parents dans l'enregistrement des naissances au Nigéria. Mohanty et al. (2018) n'ont trouvé aucun effet du milieu de résidence dans l'enregistrement des naissances en Inde. Enfin, plusieurs études n'ont trouvé aucun effet de sexe de l'enfant dans l'enregistrement des naissances (Mohanty et al., 2018; Tobin et al., 2013; Garenne et al., 2016).

Dans les publications antérieures (Tobin et al., 2013; Garenne et al., 2016; Banque Mondiale, 2017; Yé et al., 2012), plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer l'enregistrement ou le non enregistrement des naissances à l'état civil. Certains participants aux études ont déclaré faire la déclaration de naissance de leur enfant à l'état civil, soit pour son auto-identification, soit pour sa scolarisation ou soit pour les besoins de prestations sociales. Il y a également certaines personnes qui avouent ne pas connaître l'importance de l'enregistrement des naissances à l'état civil et d'autres ne connaissent pas la différence entre l'enregistrement de la naissance et l'obtention d'un certificat de naissance. D'un autre côté, le non enregistrement des naissances pourrait s'expliquer en partie par le manque de collaboration entre les Ministères de la santé et les Ministères en charge de l'enregistrement des faits d'état civil. Une collaboration étroite de ces deux Ministères permettrait que les centres de santé où certains faits d'état civil (naissances et décès) ont lieu soient systématiquement des points d'enregistrement de l'état civil. Par ailleurs, une meilleure formation des acteurs de la santé en matière de la classification internationale des maladies (CIM) pourrait aider à une meilleure identification des causes de décès. De plus, il est possible de profiter des séances de vaccination pour enregistrer les

naissances. Enfin, l'implication des agents de santé à base communautaire serait une bonne approche dans la recherche d'une meilleure couverture de l'enregistrement des faits d'état civil.

Du fait des progrès enregistrés dans la déclaration des naissances, de nombreuses études ont déjà porté sur cette thématique. Par contre, les études ciblant les autres faits d'état civil comme les mariages, les décès (et leurs causes) sont moins nombreuses.

## Les facteurs associés à l'enregistrement des mariages

Parler des facteurs associés à l'enregistrement des mariages dans de nombreux pays africains comme le Burkina Faso, revient à s'intéresser tout simplement aux facteurs associés aux mariages civils. En effet, les législations héritées des périodes coloniales ne reconnaissent pas les unions traditionnelles et religieuses, et donc ces mariages ne peuvent pas être officiellement enregistrés. Nous n'avons malheureusement trouvé pour le moment aucune étude qui traite des facteurs associés aux mariages civils. Il existe néanmoins quelques études qui abordent les déterminants de l'union de façon générale. Dans ces recherches sur les déterminants de l'union en Afrique subsaharienne, il se dégage une certaine unanimité sur les variables pertinentes. Il s'agit notamment du niveau d'éducation, du niveau de vie, de la religion, de l'ethnie, de l'âge et du lieu de résidence. Vivre en milieu urbain et avoir un niveau d'éducation élevé sont associés à une faible prévalence d'union, tandis qu'être de la religion musulmane rime avec un niveau élevé d'union (Ezra et al., 2003; Shapiro et al., 2014; Hayase et al., 1997).

## Les facteurs associés à l'enregistrement des décès

Quelques études se sont également intéressées aux facteurs expliquant l'enregistrement des décès dans les pays en développement. À l'instar de l'enregistrement des naissances, un niveau de vie élevé du ménage (Garenne et al., 2016), un niveau élevé d'éducation du défunt (Garenne et al., 2016) et vivre en milieu urbain (Johnson et al., 2015) seraient associés à une propension élevée de l'enregistrement des décès à l'état civil. À l'image des études sur l'enregistrement des naissances, les études portant sur l'enregistrement des décès ne vont pas toujours dans le même sens. Au moment où Garenne et al. (2016) et Johnson et al. (2015) ont trouvé que les décès des moins de 5 ans et les décès des hommes étaient sous enregistrés, Tobin et al. (2013) n'ont trouvé aucun effet des variables comme l'âge, le sexe, l'éducation, la religion et le statut matrimonial sur l'enregistrement des décès au Nigéria. Au Maroc, Silva (2016) a montré que pour la période de 1994 à 2004, les décès des hommes étaient deux fois plus susceptibles d'être enregistrés que ceux des femmes.

Les raisons qui sont généralement évoquées pour l'enregistrement des décès par les participants aux études ci-dessus citées sont entre autres pour : avoir une preuve de décès pour l'inhumation et les rites funéraires, les questions relatives à l'héritage et la planification gouvernementale. Cependant, certains n'ont aucune idée du pourquoi de l'enregistrement des décès à l'état civil. Rappelons enfin que les mêmes raisons évoquées ci-dessus pour le non enregistrement des naissances sont également valables pour le décès.

## Méthodologie

### Contexte spécifique de l'état civil au Burkina Faso

Le Burkina Faso, anciennement appelé Haute-Volta est situé en Afrique de l'Ouest, dans la boucle du Niger et est sans débouché sur la mer. Il s'étend sur 272 967 km<sup>2</sup> et est limité au nord et à l'ouest par le Mali, au nord-est par le Niger, au sud-est par le Bénin et au sud par le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso est un pays à vocation agricole. Selon les estimations de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), la population du Burkina Faso était de 19 632 147 habitants en 2017. Avec un taux brut de natalité de 38,2 pour 1 000 et un taux de mortalité de 8,3 pour 1 000, nous avons 749 948 naissances et 162 947 décès qui devraient être enregistrés pour l'année 2017. La population du Burkina Faso est particulièrement jeune. En effet, selon les statistiques du tableau de bord social de 2016, la population âgée de 0 à 14 ans représentait presque la moitié de l'effectif total des habitants du pays, tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentaient qu'environ 3 pour cent de la population sur la période 2007-2016. Au cours de la même période, la proportion des jeunes (15-35 ans) est d'environ 32 pour cent et la population vaccinale (0-4ans) est près de 19 pour cent. Quant à la population scolarisable au primaire (6-11 ans), elle est estimée à 15 pour cent de la population totale au cours de la période 2007-2011 et à 18 pour cent à partir de 2012. Cette scolarisation des jeunes enfants est malheureusement souvent handicapée par l'absence d'acte de naissance, preuve d'un dysfonctionnement de l'état civil dans ce pays.

L'état civil au Burkina Faso est actuellement régi par la *Zatu* (loi) n° VII 13 du 16 novembre 1989, portant institution et application d'un code des personnes et de la famille. L'enregistrement des naissances, des mariages et des décès est encadré par les articles 106 à 122 de cette loi. L'article 106 de la loi stipule que toute naissance survenue sur le territoire burkinabè doit faire l'objet d'une déclaration à l'officier de l'état civil du lieu de naissance. Cette déclaration doit être faite dans les deux mois à compter du jour de la naissance. Les actes de naissances, les cartes nationales d'identité ou tout autre document d'identité valable des parents sont requis pour l'enregistrement des naissances. L'article 117 indique que le décès doit être déclaré dans les deux mois à l'officier de l'état civil du lieu où il s'est produit. Les actes de naissances, les cartes nationales d'identité ou tout autre document d'identité valable des défunts sont généralement requis pour l'enregistrement des décès.

Malgré le caractère obligatoire et gratuit de l'enregistrement (déclaration) des naissances et des décès, les niveaux de couverture et de complétude de ces événements demeurent faibles. Ces bas niveaux s'expliqueraient entre autres par le fait que le système d'enregistrement de l'état civil ne fonctionne pas comme il se devrait ou que la délivrance des actes d'état civil est soumise à des coûts qui varient selon les centres d'état civil. Conscient de la nécessité d'un système d'enregistrement et de statistiques d'état civil (ESEC) efficace, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé en 2012 à « faire de l'état civil, à l'horizon 2025, un instrument performant d'identification de l'individu qui lui assure l'exercice de sa pleine citoyenneté d'une part, et un outil de stabilité sociale et de prospective pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement d'autre part ». Pour honorer cet engagement, une stratégie nationale de l'état civil (SNEC) a été mise en œuvre en 2012, et révisée en 2017 par décret n° 2017-0311/PRES/PM/MATD du 12 mai 2017.

## Les naissances

Au Burkina Faso, l'enregistrement des naissances reçoit plus d'attention que l'enregistrement des autres faits d'état civil, de la part du gouvernement et des partenaires au développement, ce qui se solde par une amélioration continue du niveau de l'enregistrement des naissances. En 2006, le taux d'enregistrement des naissances tous âges confondus pour l'ensemble du Burkina Faso était de 62,3 pour cent (INSD, 2006). En 2010, le niveau de l'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans était estimée à 77 pour cent pour l'ensemble du pays (INSD, 2010). Toujours, selon la même source, 52 pour cent des enfants de moins de 5 ans avaient un acte de naissance, alors qu'on ne dispose d'aucun certificat de naissance pour 25 pour cent d'enfants dont la naissance a été enregistrée, soit que le document de naissance n'a jamais été remis aux parents, soit qu'il a été perdu. Selon les données de l'Enquête multisectorielle Continue (EMC) de 2014, sur une population nationale du Burkina Faso estimée de 17,9 millions, on a estimé un taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance de 79,2 pour cent. Ces statistiques énumérées ci-dessus, bien qu'appréciables ne permettent pas d'apprécier la qualité du système d'enregistrement des naissances, car ces statistiques sont agrégées et ne donnent pas lieu de connaître le niveau d'enregistrement des naissances dans les délais légaux.

Le Rapport de mise en œuvre du plan d'actions 2017 de la stratégie nationale de l'état civil nous donne une idée de ce niveau d'enregistrement des naissances dans les délais légaux. En effet, ce rapport note que 741 830 naissances ont eu lieu dans l'ensemble des formations sanitaires publiques et privées du Burkina Faso. Cependant, le taux d'enregistrement de ces naissances dans les délais légaux de deux mois par les centres d'état civil dans l'ensemble du Burkina Faso était estimé à 49,4 pour cent. La région du centre qui regroupe Ouagadougou (la capitale) et ses environs a enregistré le taux le plus élevé qui était de 77,56 pour cent, contre la région du Sahel qui enregistrerait le taux le plus bas (22,76 pour cent). Toujours en 2017, il y a eu au total, 961 241 actes de naissance établis dont 37, 84 pour cent représentait les actes de naissance enregistrés dans les délais légaux de deux mois et les 62,13 pour cent sont des jugements déclaratifs des naissances. Cette proportion élevée de naissances enregistrées hors délai, dénote à notre avis de la mauvaise qualité du système d'enregistrement des naissances au Burkina Faso.

## Les mariages

À l'opposé des naissances, il n'existe presque pas de statistiques nationales sur l'enregistrement des mariages au Burkina Faso. En l'absence d'une étude empirique dans les ménages, il est difficile d'établir des taux d'enregistrement des mariages. À ce jour, les statistiques disponibles sur ce phénomène n'émanent que des centres d'état civil qui ne peuvent donner que les effectifs absolus des unions. C'est ainsi qu'en 2017, selon les statistiques relatées dans le Rapport de mise en œuvre du plan d'actions 2017 de la stratégie nationale de l'état civil, il y avait eu au total 13 045 mariages célébrés dont 11 085 sont de régime monogamique et 1 960 de régime polygamique.

## Les décès

À l'instar des mariages, les statistiques sur l'enregistrement des décès sont rares. Selon les estimations de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie ci-dessus mentionnées, on devrait s'attendre à un nombre total de décès de 162 947 en 2017 pour l'ensemble du Burkina Faso. Pourtant, les statistiques disponibles dans le Rapport de mise en œuvre du plan d'actions 2017 de la stratégie nationale de l'état civil ne donnent que 20 630 décès survenus dans les formations sanitaires publiques et privées du Burkina Faso. La mise en relation de ces deux chiffres atteste un nombre moyen de 1 décès sur 10 qui a lieu dans les formations sanitaires. Des résultats allant dans le même sens que ceux obtenus par Baya en 2004, qui avait estimé que seul 1 décès sur 13 avait été enregistré par une formation sanitaire au Burkina Faso. Sur les 20 630 décès survenus dans les formations sanitaires en 2017, seuls 7 066 décès avaient été enregistrés par les centres d'état civil dans les délais légaux de deux mois, soit un taux national d'enregistrement de 34,25 pour cent. Notons que ce taux national d'enregistrement des décès à l'état civil est largement surestimé, car les décès survenus dans les formations sanitaires sont de loin les mieux enregistrés à l'état civil que les décès qui ont eu lieu hors des formations sanitaires, qui sont d'ailleurs les plus nombreux.

Au regard de l'ensemble des statistiques ci-dessus relatées, il ressort qu'en dépit des efforts consentis par le gouvernement du Burkina Faso et ses partenaires depuis des années pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil, force est de constater que le chemin demeure encore long pour atteindre l'enregistrement universel de l'ensemble des faits d'état civil. Les statistiques mitigées (particulièrement celles sur les mariages et les décès) ci-dessus présentées s'expliqueraient en partie par le fait qu'à ce jour, les actions mises en œuvre par la stratégie nationale de l'état civil ne sont pas toujours basées sur des évidences. De plus, à l'instar de beaucoup d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, le Burkina Faso n'a pas un bon système de monitoring des faits d'état civil. Il n'existe presque pas de lien entre l'état civil et les statistiques vitales. En effet, il n'y a aucune remontée des informations de l'état civil jusqu'à l'Institut National de Statistique et de la Démographie (INSD), qui est chargé de l'exploitation et de la diffusion des statistiques de l'état civil (DGMEC, 2018). Par conséquent, mis à part quelques estimations obtenues à partir des registres de l'état civil, une analyse des statistiques vitales au niveau national est presque impossible et donc nous n'avons aucune idée réelle des niveaux de couverture et de complétude des faits d'état civil au Burkina Faso. Pour pallier ce manque, les observatoires de population peuvent être utilisés de manière plus efficace pour générer des évidences sur les naissances, les mariages, les divorces, les décès et leurs causes. Il est important d'identifier de façon empirique, les actions les plus efficaces à mener pour l'amélioration de l'enregistrement, l'exploitation et la diffusion régulière et de façon désagrégée des statistiques d'état civil au Burkina Faso. Cette étude pilote que nous menons dans l'observatoire de population de Nouna nous donnera une idée de la complétude des faits d'état civil dans cette partie du Burkina Faso et contribuera à l'identification des obstacles à l'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso.

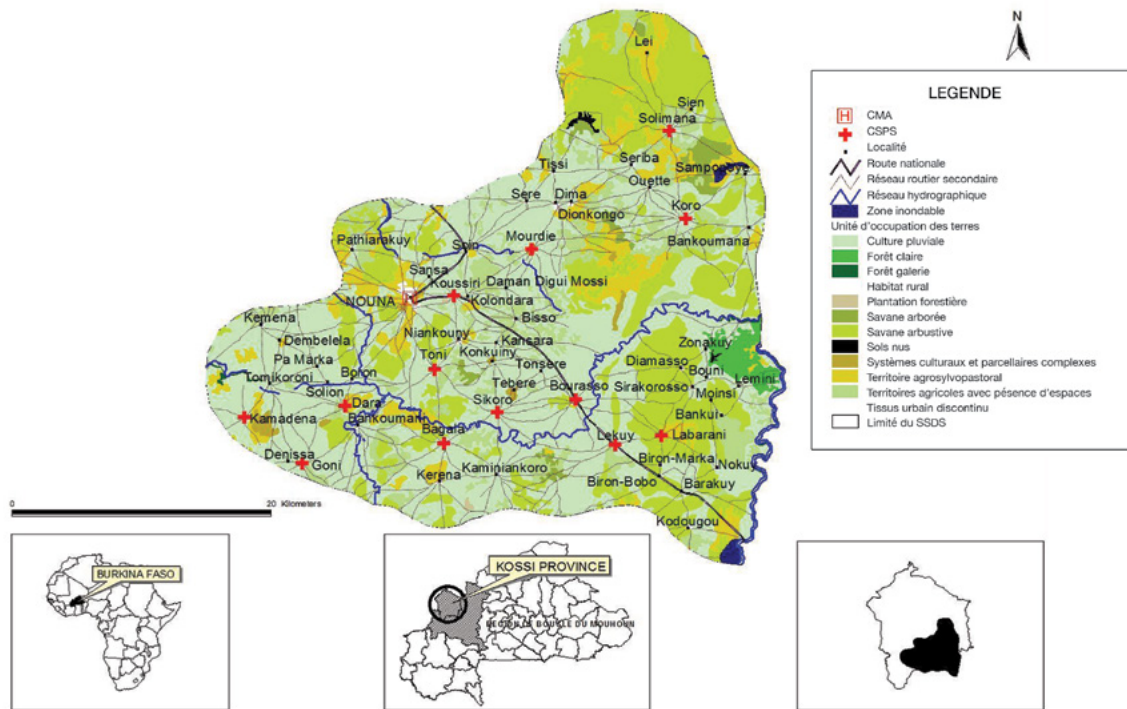


## L'observatoire de population de Nouna

L'observatoire de population de Nouna est situé au nord-ouest du Burkina Faso, dans la région de la boucle du Mouhoun et dans le district sanitaire de Nouna, à environ 300 km de la capitale, Ouagadougou. Le district sanitaire de Nouna se situe dans une zone de savane arborée peuplée, le climat est de type sud-soudanien, avec une pluviométrie annuelle moyenne de 796 mm (avec une amplitude de 483 à 1083 mm) et l'activité principale est l'agriculture de subsistance qui occupe plus de 80,0 pour cent de la population active (CRSN, 2016). Selon les chiffres du rapport annuel de 2012 de l'observatoire de population de Nouna, les principaux groupes ethniques de la zone sont les Marka ou Dafing (37,0 pour cent), les Bwaba (24,0 pour cent), les Mossi (18,0 pour cent), les Peulh (9,0 pour cent) et les Samo (8,0 pour cent). Toujours selon le même rapport, la principale langue parlée dans la zone est le Dioula, la religion musulmane est dominante et concerne environ 62,0 pour cent de la population. Le paludisme est la première cause de mortalité dans la zone et est de type holo-endémique. L'observatoire de population de Nouna compte 18 centres de santé et de promotion sociale (CSPS) dont un centre médical avec antenne chirurgicale (CMA), dans le milieu semi-urbain de Nouna. Pour ce qui concerne l'accessibilité aux services de santé, en 2007, les distances entre les villages et les centres de santé variaient de 0 à 34 km (moyenne : 8,5 km, médiane : 8 km) (Sie et al., 2010). Le temps médian pour atteindre le centre de santé le plus proche à pied, est estimé à 75 minutes en saison sèche et à 90 minutes en saison pluvieuse (Sie et al., 2010). Nouna s'est développé rapidement au cours de la dernière décennie et a connu une amélioration majeure de l'accès à l'eau potable, à l'électricité, au transport, et plus récemment aux téléphones mobiles et à l'internet. Dans le milieu semi-urbain de Nouna, près de la moitié de la population jouit d'une canalisation en eau courante (CRSN, 2016). Par ailleurs, celui-ci bénéficie de l'électricité depuis 1998. Cependant, de nombreuses coupures d'électricité ont lieu, la production étant insuffisante pour répondre à la demande. En outre, les communications par la route avec le reste du pays ont été pendant longtemps difficiles, d'une part en raison d'un réseau routier médiocre et particulièrement impraticable en saison des pluies, et d'autre part en raison de la précarité des moyens de transport public disponibles. Cependant, depuis 2012, le milieu semi-urbain de Nouna est relié aux deux plus grandes villes du Burkina Faso (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) par le bitume, facilitant ainsi les communications avec la majorité des localités du pays.

La zone de Nouna est sous surveillance démographique et sanitaire depuis 1992 et couvrait environ 106 611 habitants en 2015 sur une population nationale estimée à 18 450 494 la même année, soit 0,6 pour cent de la population totale du Burkina Faso. Depuis 1992, il y a un passage tous les quatre mois des enquêteurs pour la mise à jour des informations sur les ménages. Lors de leurs passages, les enquêteurs notent tout changement relatif au ménage, notamment tout évènement démographique intervenu depuis le passage précédent. Il peut s'agir de naissances, de nouveaux statuts matrimoniaux, de décès ou de migrations. De nos jours, à notre connaissance, il n'existe aucune étude spécifique sur la couverture et la complétude de l'état civil dans l'observatoire de population de Nouna. Néanmoins, selon le Rapport de mise en œuvre du plan d'actions 2017 de la stratégie nationale de l'état civil, les taux d'enregistrement des naissances et des décès dans les délais légaux sont respectivement de 60,8 pour cent et 20,1 pour cent dans la région de la Boucle du Mouhoun, où se situe l'observatoire de population de Nouna.

## Carte 1: Site de l'observatoire de population de Nouna



Source : Centre de Recherche en Santé de Nouna, février 2011

## Données collectées

Pour cerner l'ensemble des contraintes à l'enregistrement des naissances, mariages et décès à l'état civil, nous avons collecté à la fois des données du côté de l'offre (centres de santé, mairies et préfectures) et de la demande (ménages). Des données quantitatives et qualitatives ont été recueillies grâce à des entretiens individuels.

## Échantillonnage

Notre étude s'est déroulée du 19 juin au 20 juillet 2019 et a porté sur 495 naissances, 332 décès et 155 mariages qui avaient eu lieu en 2015 dans les ménages de l'observatoire de population de Nouna. Du côté de l'offre, 14 entretiens ont été menés.

Durant toute l'année 2015, il y a eu au total 3 523 naissances dans l'observatoire de population de Nouna. Ces naissances sont survenues dans 2990<sup>1</sup> ménages de l'ensemble des localités couvertes par l'observatoire de population (58 villages et le milieu semi-urbain de Nouna). Pour les décès, nous en avons dénombré un total de 832 en 2015, survenus dans 788 ménages de 55 villages et du milieu semi-urbain de Nouna. Enfin, pour les mariages, seules les données des six premiers mois de l'année 2015 étaient disponibles. Il y a eu au total 561 mariages entre janvier et juin 2015 dans 542 ménages de 50 villages et du milieu semi-urbain de Nouna.

1 Nous avons 3 523 naissances qui sont survenues dans 2 990 ménages, soit plus d'une naissance (environ 1,2) par ménage. Au regard de ce chiffre, il est probable qu'il y ait eu des jumeaux parmi les naissances ou que plusieurs femmes appartenant au même ménage aient donné naissance en 2015.

**Tableau 1: Effectifs des événements durant l'année 2015**

	Naissances	Mariages	Décès
Effectifs des événements	3 523	561	832
Nombre de ménages	2 990	542	788
Nombre de villages couverts (y compris le milieu semi-urbain de Nouna)	59	51	56

Au regard de ces statistiques ci-dessus relatées, du temps qui nous était imparti et des ressources disponibles, il nous était quasi impossible de couvrir au cours de notre collecte des données tous les 561 mariages, 3 523 naissances et 832 décès.

Nous avons fait recours à cet effet à un échantillonnage représentatif de l'ensemble de ces naissances, mariages et décès. Sur la base d'une marge d'erreur de 5 pour cent, d'un niveau de confiance de 95 pour cent et d'une hypothèse de taux de réponse de 70 pour cent, voici ci-dessous les effectifs de la nouvelle population d'étude proposée.

**Tableau 2 : Proposition de population d'étude pour la collecte des données du côté de la demande**

	Naissances	Mariages	Décès
Effectifs des événements	496	328	370

Nous avons réalisé un sondage aléatoire simple dans les bases de données de l'observatoire de population de Nouna pour avoir ces effectifs de notre échantillon.

### *Stratification de notre échantillon selon le sexe*

Pour mettre en évidence les disparités de genre dans l'enregistrement des faits d'état civil comme les naissances et les décès, nous avons choisi un échantillon d'événements dans lequel, les effectifs ont été équitablement répartis entre les hommes et les femmes. Il en a été de même pour les personnes physiques à enquêter dans les ménages. Notre échantillon de personnes à interroger sur l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès a été reparti de façon quasi paritaire entre les hommes et les femmes. Nous avons pu collecter des informations pour 495 naissances (257 garçons et 238 filles). Pour ces naissances, 272 femmes ont été enquêtées contre 223 hommes. Pour l'événement *mariage*, nous n'avons malheureusement pas pu avoir sur le terrain tous les effectifs (328) qui ont été échantillonnés. La base de données sur les mariages comportait quelques erreurs, et il nous était impossible d'identifier certains ménages sur le terrain. Seules 155 entrevues ont été menées auprès de 82 femmes et 73 hommes. Enfin pour les décès, 332 (170 hommes et 162 femmes) ont pu être l'objet d'entretiens. Ces entretiens sur l'enregistrement des décès ont eu lieu avec 163 femmes et 169 hommes.

### *Stratification de l'échantillon selon le milieu de résidence*

Parmi le total des naissances recensées en 2015 (3 523), 2 849 étaient réparties dans les 58 villages, soit 81 pour cent de naissances, et 674 naissances avaient eu lieu dans le milieu semi-urbain de Nouna, soit 19 pour cent de naissances. Par conséquent, pour assurer cette représentativité dans notre population d'étude, 402 naissances (201 naissances par sexe) en milieu rural et 94 naissances (47 naissances par sexe) en zone semi-urbaine ont été échantillonnées. Sur le terrain, nous avons pu enquêter sur 401 naissances en milieu rural et 94 en milieu semi-urbain.

De la même façon, parmi l'ensemble des décès qui ont lieu en 2015 dans l'observatoire de Nouna, 648 (78 pour cent) étaient survenus en milieu rural et 184 (22 pour cent) en milieu semi-urbain. En appliquant ces proportions à notre nouvelle population d'étude, nous avons 290 décès (145 décès par sexe) dans le milieu rural et 80 décès (40 décès par sexe) dans la localité semi-urbaine. Au final, nous avons pu collecter des données sur 253 décès en milieu rural et 79 en milieu semi-urbain.

Enfin, au sein des 561 mariages qui ont eu lieu en 2015, 473 (84 pour cent) avaient eu lieu en milieu rural et 88 (16 pour cent) en milieu semi-urbain. En conséquence, dans notre population d'étude, nous avons sélectionné 276 mariages pour le milieu rural et 52 pour le milieu semi-urbain. Dans la pratique, nous n'avons pu renseigner que 155 mariages comme précédemment expliqué (126 en milieu rural et 29 en milieu semi-urbain).

### *Population d'étude du côté de l'offre*

Notre collecte de données a couvert deux formations sanitaires (avec 4 entrevues), quatre centres d'état civil (six entrevues dans deux mairies et quatre interviews dans deux préfectures). Il faut rappeler que toutes ces structures de santé et d'état civil sont installées sur l'aire de l'observatoire de population de Nouna.

### **Données sur les causes de décès**

Dans un contexte de faible identification des causes de décès, les observatoires de population utilisent des autopsies verbales pour collecter des informations sur les causes de décès. La méthode est basée sur des questionnaires permettant de retracer l'histoire de la maladie, sa durée, les symptômes et les traitements. La 10<sup>e</sup> révision de la classification internationale des maladies (CIM10) (OMS, 1993-1996) a été utilisée pour codifier les causes de décès de l'observatoire de population de Nouna. L'autopsie verbale (AV) est une méthode permettant de déterminer la cause probable des décès et, bien qu'imparfaite, elle constitue la meilleure alternative en l'absence de certificat médical de décès indiquant la cause (De Savigny, 2017). Au total, sur les 332 décès qui ont fait l'objet de notre collecte des données, 303 (91,3 pour cent) ont pu faire l'objet d'une autopsie verbale.

### **Profil des participants à l'étude**

Les participants à cette étude ont été déterminés de la façon suivante : Pour la collecte des données sur la déclaration des naissances des enfants, nous nous sommes adressés à l'un des deux parents biologiques. Le choix de l'identité du parent à enquêter a été fait de façon aléatoire au moment de la constitution de l'échantillon de l'étude de telle sorte que nous ayons des effectifs équitables de mères et de pères, toujours dans une perspective de genre. Au cas où aucun des parents biologiques n'était présent (tous décédés ou en absence prolongée), nous

avons enquêté le tuteur/la tutrice légitime de l'enfant. Les informations sur les mariages ont été directement collectées auprès des personnes concernées (un conjoint par mariage, une personne sur deux interrogées était une femme). Comme dans le cas des naissances, le choix de l'identité du conjoint à enquêter quel que soit le type de mariage, a été fait de façon arbitraire au moment de la constitution de l'échantillon de l'étude. Pour la collecte des données sur les décès, nous avons adressé les questions à un des proches de la personne décédée. Ce proche pouvait être soit le/la conjoint(e) survivant(e) ou soit le chef de ménage pour les défunts qui n'étaient pas en union au moment du décès. L'administration de tous ces questionnaires a été précédée d'une demande de consentement éclairé et permanent auprès de l'ensemble des participants.

Pour l'enquête qualitative, les participants étaient constitués de toutes les personnes qui avaient accepté de répondre aux questions sur les naissances, les mariages et les décès, et qui ont donné leur accord pour que leurs propos soient enregistrés. Ces participants ont été sollicités pour donner leurs avis sur les avantages de l'enregistrement des faits d'état civil, les inconvénients du non-enregistrement, ainsi que les barrières à l'enregistrement des faits d'état civil.

## Méthodes d'analyse des données

Des tests de proportions d'échantillons indépendants et des régressions logistiques ont été utilisés pour l'analyse des données afin de mettre en évidence les facteurs associés au non enregistrement des naissances, mariages et décès à l'état civil. La détermination des causes de décès a été faite à l'aide de la méthode Interpreting Verbal Autopsy (InterVA). Brièvement, la méthode InterVA donne la cause probable de décès sur la base d'un ensemble de 106 indicateurs en utilisant un principe bayésien.

Les réponses aux questions qualitatives ont été codifiées et analysées quantitativement dans un premier temps. Nous avons mis en évidence les proportions des différents facteurs qui expliqueraient l'enregistrement ou le non-enregistrement des faits d'état civil. Les résultats de cette analyse viennent corroborer ou nuancer les conclusions des analyses des données quantitatives sur les facteurs associés à l'enregistrement des faits d'état civil. Dans un second temps, nous avons mis à contribution les verbatims issus des données qualitatives pour mieux comprendre les mécanismes de l'enregistrement des faits d'état civil dans la zone de Nouna.

## Considérations éthiques

Cette recherche a été menée conformément à l'Énoncé de politique des trois Conseils de l'EPTC-2 : Éthique de la recherche avec des êtres humains, suivant les principes fondamentaux de respect des personnes, préoccupation pour le bien-être, et justice. Nous avons respecté strictement ces normes d'éthique. Le Comité consultatif sur l'éthique de la recherche (ACRE) du CRDI et le comité local d'éthique de Nouna ont tous deux approuvé la proposition de recherche.

## Les résultats de recherche

La section suivante abordera les résultats de recherche auxquels nous sommes parvenus. Nous traiterons tour à tour de l'enregistrement des naissances, des mariages, des décès et de leurs causes. Pour chaque évènement, nous donnerons l'état des lieux, les obstacles et les perspectives.

### Résultats sur l'enregistrement des naissances à l'état civil

#### Résultats descriptifs

Nos résultats contenus dans le Tableau 3 indiquent que seuls 37 pour cent des naissances avaient été enregistrées dans les délais légaux des deux mois. Peu de personnes (13 pour cent) de notre population cible avaient des actes de naissance issus de jugements supplétifs de naissance (enregistrement des naissances après les délais légaux de deux mois). En plus des autres entraves à l'enregistrement des naissances à l'état civil, certains parents (vivant exclusivement en milieu rural) confondraient les attestations de naissance délivrées par les centres de santé, avec les actes de naissance. En effet, 7,7 pour cent des enfants avaient des attestations de naissances issues des formations sanitaires, mais leurs naissances n'ont jamais été déclarées à l'état civil par la suite. Parlant de cette confusion, le préfet (première autorité du centre d'état civil chargé des enregistrements des naissances hors délais légaux) de Nouna indiquait ceci :

*« C'est au moment d'inscrire l'enfant à l'école que les parents se rendent compte que ce n'est pas l'acte de naissance qu'ils possèdent, mais une simple attestation de naissance. »*

Dans l'ensemble, les ménages étaient plus proches des centres de santé (maternités), qu'ils ne l'étaient des centres d'état civil (mairies et préfectures). Cette proximité des ménages d'avec les centres de santé expliquerait en partie le niveau appréciable d'accouchement dans les maternités (95,3 pour cent). Les mères étaient les plus désavantagées en matière de possession de documents d'identité. Elles étaient 81 pour cent à posséder un acte de naissance contre près de 91 pour cent pour les hommes. De même, elles étaient les mal loties, lorsqu'il s'agissait de la possession de la carte nationale d'identité (57 pour cent contre 89 pour cent pour les hommes).

**Tableau 3: Caractéristiques des naissances de 2015 dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso**

Caractéristiques	% ou moyenne (écart type)			Significativité des différences garçons-filles	% ou moyenne (écart type)		Significativité des différences rural-semi-urbain
	Ensemble	Garçons	Filles		Rural	Semi-urbain	
Distance au centre d'état civil	14,7 (0,5)				17,3 (0,5)	2,0 (0,1)	
Distance à la maternité	3,4 (0,2)				3,7 (0,2)	1,8 (0,1)	
<b>Possession des documents de naissances</b>							
Actes	37,0	38,2	34,2	ns	30,7	58,5	***
Supplétifs	13,1	13,5	14,4	ns	12,2	22,4	**
Attestation	7,7	6,3	9,0	ns	8,7	3,2	*
Aucun document	41,0	40,3	41,6	ns	47,1	14,9	***
Ne sait pas	1,2	1,7	0,8	ns	1,3	1,0	ns
Accouchement dans les centres de santé	95,3				94,3	100	***
Possession des actes de naissances par les pères	90,5				90,5	90,4	ns
Possession des pièces d'identité par les pères	89,1				89,5	87,2	ns
Possession des actes de naissances par les mères	81,0				77,8	94,7	***
Possession des pièces d'identité par les mères	56,8				50,4	84,0	***
Effectif	495	238	257		401	94	

Notes: significativité: \*p<0,10; \*\*p<0,05; \*\*\*p<0,01 et ns=non significatif

## Facteurs associés à l'enregistrement des naissances à l'état civil

De nombreux facteurs affectent l'enregistrement des naissances à l'état civil dans l'observatoire de population de Nouna (Tableau 4). En effet, résider en milieu semi-urbain, être proche d'un centre d'état civil, la possession de l'acte de naissance ou de la pièce d'identité par la mère sont des paramètres qui sont positivement corrélés à l'enregistrement des naissances à l'état civil. Il y a également des facteurs culturels qui jouent sur l'enregistrement des naissances à l'état civil. En effet, les Dafing et les Peulh enregistreraient moins la naissance de leurs enfants que les Bwaba. Si tous les facteurs ci-dessus cités sont généralement reconnus et utilisés pour expliquer la possession des actes de naissances par les enfants, la possession des documents d'identité a rarement été utilisée dans les analyses explicatives. Pourtant cette variable s'avère être très importante dans l'enregistrement des naissances.

Les effectifs de la modalité *mariage civil* de la variable *nature de l'union* étaient si faibles (2 pour cent) que nous n'avons pas inclure la variable dans la régression logistique. Cependant, il ressort de nos résultats que les enfants des 9 personnes ayant déclaré avoir contracté un mariage civil avaient tous des actes de naissance. De même, les effectifs de la modalité *accouchement à domicile* de la variable *lieu d'accouchement* étaient également faibles (23/495) que nous n'avons pas pu utiliser la variable dans notre modèle d'analyse. Toutefois, nous notons que les enfants des 23 personnes ayant accouché à domicile n'avaient aucun acte de naissance.

Tableau 4: Facteurs associés à l'enregistrement des naissances à l'état civil

Variables explicatives	Odds ratio qu'un enfant soit enregistré à l'état civil (écart-type ajusté)
<b>Résidence</b>	
Rural(réf)	1,00
Urbain	3,26 (1,46)***
<b>Distance au centre d'état civil</b>	
	0,96 (0,01)***
<b>Ethnie du père</b>	
Bwaba (réf)	1,00
Dafing	0,25 (0,20)*
Mossi	0,60 (0,49)
Peulh	0,28 (0,21)*
Samo	0,96 (0,84)
<b>Possession actes de naissances par les mères</b>	
Non (réf)	1,00
Oui	3,59 (1,35)***
<b>Possession carte d'identité par les mères</b>	
Non (réf)	1,00
Oui	1,61 (0,40)**

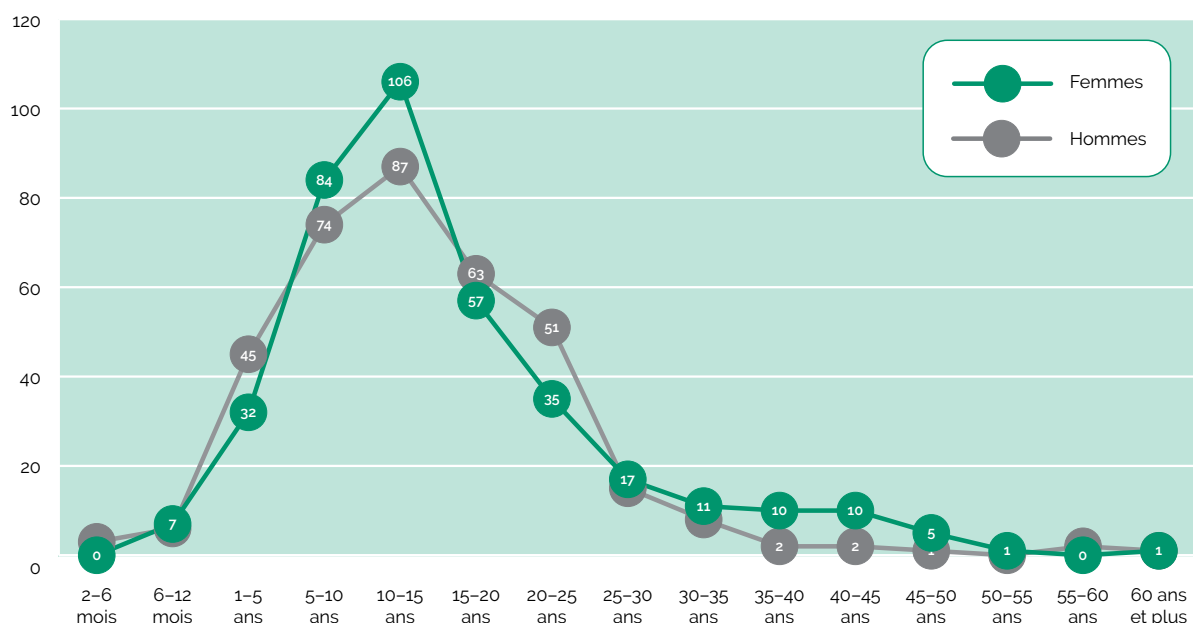


## Enregistrement des naissances à l'état civil après les délais légaux de deux mois

Nous nous sommes intéressés aussi à l'enregistrement des naissances après les délais légaux des deux mois. Notons d'emblée que la procédure d'obtention du certificat de naissance devient longue et onéreuse après les délais légaux des deux mois. En effet, selon l'article 106 de la *loi sur le code des personnes et de la famille* du Burkina Faso, lorsqu'une naissance n'a pas été déclarée dans le délai sus-indiqué, l'officier de l'état civil ne pourra la relater sur ses registres qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil (préfecture) du lieu de naissance. Au moment de la déclaration des naissances dans les préfectures, les actes de naissances ou les cartes nationales d'identité ou encore tout autre document d'identité valable des parents sont requis. Au cas où, les parents sont décédés ou n'ont aucun document d'identification (pièces d'identité, actes de naissances ou tout autre document valable), il est fait appel à des témoins (au nombre de 4).

Dans notre étude, toutes les naissances qui ont été enregistrées dans les préfectures de Nouna et de Bourasso (les deux centres d'état civil habilités à enregistrer les naissances après les délais légaux) au cours des mois de janvier et février 2019 ont été recensées. L'allure de la figure 1 ci-dessous montre que quel que soit le sexe, le niveau d'enregistrement était faible aux bas âges, et il atteint son pic dans le groupe d'âges 10-15 ans, et redescend jusqu'à s'annuler aux âges avancés. Ce maximum de niveau d'enregistrement constaté dans le groupe d'âges 10-15 ans s'expliquerait par le besoin de l'acte de naissance pour le complément du dossier du premier examen scolaire qu'est le certificat d'études primaires (CEP). Par ailleurs, le pic observé au groupe d'âges 10-15 ans pourrait être aussi en partie le fait de fausses déclarations d'âge, car le même âge serait systématiquement donné à tous les enfants de la classe d'examen qui n'ont pas de document de naissance. De ces résultats, nous notons que dans cette localité, l'école n'exige pas systématiquement le document de naissance au moment d'inscrire l'enfant à l'école.

Figure 1: Enregistrement des naissances à l'état civil après les délais légaux de deux mois.



## Connaissances des enquêtés sur l'enregistrement des naissances à l'état civil

Pour améliorer le niveau d'enregistrement des naissances à l'état civil, il est nécessaire de s'intéresser aux attitudes, connaissances et pratiques des populations en matière d'enregistrement des naissances à l'état civil. Nos résultats (Tableau 5) montrent que la quasi-totalité (99,8 pour cent) de nos répondants savaient que la naissance devrait être enregistrée à l'état civil. Malheureusement, ce niveau élevé de connaissance de l'enregistrement de la naissance à l'état civil n'est pas suivi d'une effectivité de l'enregistrement et la raison principale donnée par les enquêtés pour ne pas enregistrer les naissances à l'état civil dans les délais légaux est la négligence (51,7 pour cent). Les parents négligeraient l'enregistrement des naissances, car ils ne verraient aucun intérêt immédiat. Ils attendent l'année au cours de laquelle l'enfant doit se présenter à son premier examen scolaire pour établir le document de naissance pour ceux et celles qui ont été scolarisés. Du reste, ce sont les enseignants et les directeurs d'école qui servent de personnes ressources pour l'établissement des actes de naissances de ces enfants qui sont en classe d'examen. En plus de la négligence, les enquêtés avancent d'autres raisons comme celles financières (29,1 pour cent). Pour rappel, la population de l'observatoire de population de Nouna évolue en majorité (80 pour cent) dans l'agriculture de subsistance et les ressources financières ne sont pas disponibles en tout temps, surtout si la pluviométrie a été mauvaise. Enregistrer la naissance à l'état civil a des coûts directs (frais payés au centre d'état civil) et coûts indirects (transport, restauration, temps, etc.). Parlant des coûts directs, un agent de la préfecture de Nouna (centre d'état civil pour les enregistrements des naissances au-delà des délais légaux) s'exprimait en ces termes :

*« L'État dit que c'est gratuit, mais nous n'avons pas les imprimés, les papiers, les bics, etc. ».*

Le délai d'acquisition de l'acte de naissance a également été évoqué par nos interlocuteurs/interlocutrices comme un des handicaps à l'enregistrement des naissances à l'état civil. Un de nos enquêtés illustre bien ce problème par ces propos :

*« Tu peux aller souvent trois à quatre fois à la mairie pour récupérer l'acte de naissance sans l'avoir. Et à chaque passage, tu dois payer 500 F CFA pour que les agents de l'état civil cherchent l'acte de naissance, et même lorsqu'ils ne le retrouvent pas, ils ne te remettent pas tes 500 F CFA ».*

Enfin, selon nos enquêtés, les agents de santé à base communautaire (31,5 pour cent) et les conseillers municipaux (25,3 pour cent) seraient les mieux indiqués pour influencer positivement l'enregistrement des naissances à l'état civil. Au regard de toutes ces informations, quelles peuvent être les recommandations pour améliorer l'enregistrement des naissances à l'état civil dans cette localité du Burkina Faso?

Tableau 5: Connaissances des enquêtés sur l'enregistrement des naissances à l'état civil

Caractéristiques	% <sup>2</sup> ou moyenne (écart type)			Significativité des différences hommes-femmes	% ou moyenne (écart type)		Significativité des différences rural-semi-urbain
	Ensemble	Hommes	Femmes		Rural	Semi-urbain	
Connait que la naissance doit être enregistrée	99,8						
<b>Raisons de l'absence d'acte de naissances</b>							
Négligence	51,7	53,1	50,5	ns	51,3	57,1	ns
Finances	29,1	34,4	24,3	ns	30,2	14,3	ns
Délai acquisition	27,5	33,2	22,8	***	27,2	28,7	ns
Distance	20,8	23,3	18,7	ns	24,7	4,3	***
Pas document de la mère	8,9	5,2	12,1	*	7,9	21,4	*
<b>Personnes pouvant influencer positivement l'enregistrement</b>							
ASBC	31,5	33,6	29,8	ns	38,6	1,0	***
Conseillers municipaux	25,3	23,3	26,8	ns	27,2	17,0	**
<b>Effectifs</b>	495	223	272	ns	401	94	

Notes: significativité: \*p<0,10; \*\*p<0,05; \*\*\*p<0,01 et ns=non significatif

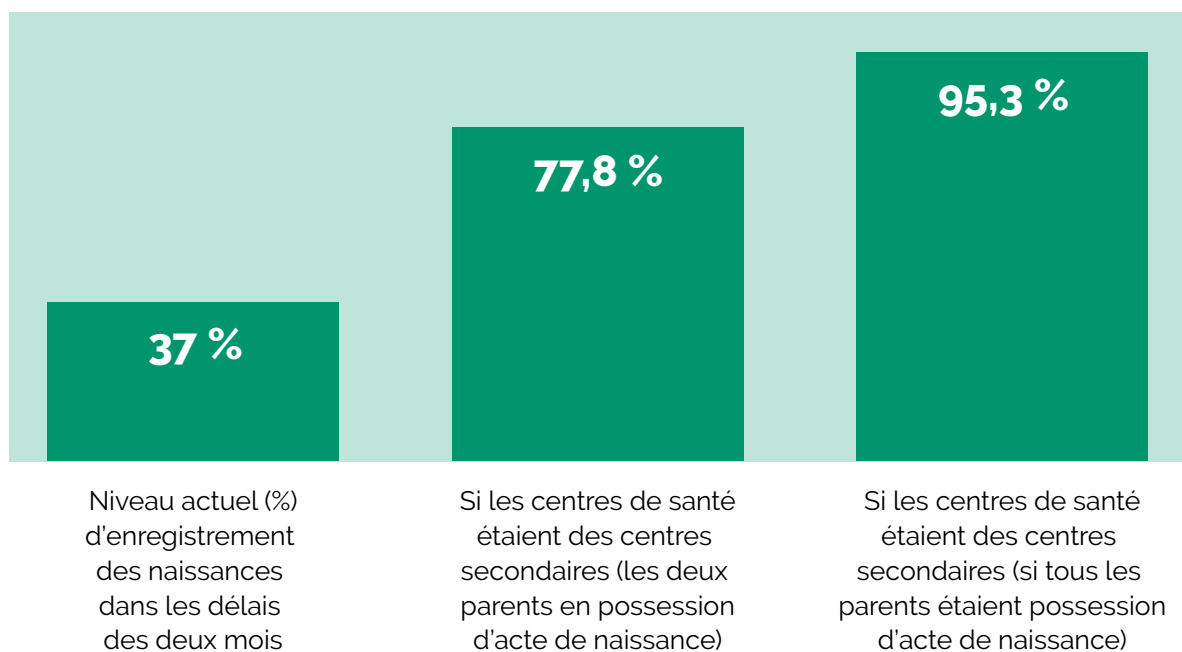
<sup>a</sup>Mis à part la variable sur la connaissance de l'enregistrement de la naissance, des choix multiples étaient possibles pour les modalités des variables du tableau, la proportion indiquée devant chaque modalité correspond au rapport du nombre de personnes ayant choisi la modalité donnée sur l'effectif total des répondants.

## Recommandations aux autorités et à ses partenaires pour l'amélioration du niveau d'enregistrement des naissances à l'état civil

Il faut signaler d'emblée que la procédure actuelle de l'enregistrement des naissances à l'état civil au Burkina Faso, consiste en la délivrance d'attestations de naissances par les centres de santé, lesquelles attestations sont remises aux parents, afin qu'ils se déplacent au centre d'état civil (qui est relativement éloigné des ménages) pour l'enregistrement de la naissance. Cette façon de procéder serait l'une des raisons principales du non-enregistrement des naissances à l'état civil dans les délais légaux. Dès lors, la première solution que nous proposons serait d'ériger les formations sanitaires en centres secondaires d'enregistrement des naissances à l'état civil. Si cela était fait, on passerait, selon nos résultats de 37 pour cent de niveau d'enregistrement actuel à plus de 95 pour cent (Figure 2), sous réserve que tous les parents aient des actes de naissances ou toute autre pièce d'identité valable. De façon concrète, nous pensons que les centres d'état civil pourraient fournir des registres de naissances aux maternités, qui se chargeront de remplir les fiches de naissances. Un agent de la mairie passerait une fois par semaine afin de récupérer toutes les fiches remplies pour l'enregistrement au bureau central. Les actes de naissances établis pourraient être renvoyés aux centres de santé qui se chargeront de les remettre aux mères qui viennent généralement pour les activités de suivi postnatal.

Cependant, nos résultats ont montré également que tous les parents ne possédaient pas d'actes de naissances ou toute autre pièce d'identité valable. Ces documents d'identité des parents étant indispensables pour l'enregistrement des naissances à l'état civil, notre deuxième recommandation serait de doter tous les parents d'actes de naissances, principalement les mères, car ce sont elles qui étaient les moins avantagées en matière de possession de documents d'identité (91 pour cent de possession d'actes de naissances par les pères contre 81 pour cent pour les mères).

Figure 2: Niveaux d'amélioration possible de l'enregistrement des naissances



Nos enquêtés ayant désigné en majorité, les agents de santé à base communautaire comme étant les personnes les plus influentes en matière d'enregistrement des naissances à l'état civil, nous proposons en conséquence que ces personnes soient mises à profit pour la communication, la sensibilisation et l'enregistrement des naissances à l'état civil, principalement les naissances qui ont lieu hors des formations sanitaires. Cet enregistrement des naissances à l'état civil pourrait être intégré aux séances de vaccination, aux soins postnatals ou à toute autre activité de proximité menée par les agents de santé communautaire.

Enfin, nous recommandons d'encourager et faciliter les accouchements dans les formations sanitaires, car si ces formations sanitaires devenaient des centres secondaires d'enregistrement des naissances à l'état civil et que toutes les naissances ont lieu dans ces structures, nous pouvons espérer à terme avoir 100 pour cent d'enregistrement des naissances à l'état civil.

## Résultats sur l'enregistrement des mariages à l'état civil

### Résultats descriptifs

Le tableau 6 ci-dessous donne les caractéristiques des mariages qui ont fait l'objet de notre enquête. La majorité (78 pour cent) des mariages contractés en 2015 dans l'observatoire de population de Nouna était de régime monogamique. Parmi les 73 hommes enquêtés, 9 personnes (12,3 pour cent) s'étaient mariées avant l'âge légal de 20 ans.<sup>2</sup> Du côté des femmes, 16 (19,8 pour cent) avaient contracté leur mariage avant l'âge légal de 17 ans. Ces résultats mettent à jour le phénomène du mariage précoce dans la zone d'étude. Ce niveau de mariage précoce pourrait même être sous-estimé au regard des erreurs très probables de déclaration d'âge pour les individus dont les naissances n'ont pas été enregistrées dans les délais légaux des deux mois. Comme on pouvait s'y attendre, l'âge moyen au mariage (18,7 ans) des femmes est significativement plus faible par rapport à celui des hommes (28,3 ans). Il y a près de dix ans d'écart entre les deux âges moyens. Dans l'observatoire de population de Nouna, il est rare qu'un mariage soit célébré à la mairie. Il n'y avait qu'une minorité (2 pour cent) de mariages qui ont été célébrés devant un officier d'état civil. Le mariage religieux est le plus répandu (77 pour cent) dans la zone. Et même, lorsque les répondants avaient le choix entre les différents types d'union, ils choisissaient majoritairement le mariage religieux (66 pour cent). Dans le même sens, le plus grand nombre (61 pour cent) de nos enquêtés souhaiteraient que le mariage religieux soit enregistré et reconnu au même titre que le mariage civil. Un de nos enquêtés parlait ainsi :

*« Je choisis le mariage religieux à cause de ma religion, ce sont les recommandations religieuses, du coran. Les leaders religieux nous incitent à choisir le mariage religieux. Le mariage traditionnel est moins formel. Je préfère que le mariage religieux soit enregistré, car il est plus formel. »*

Au vu de ces résultats, quelles perspectives pour l'enregistrement des mariages à l'état civil?

---

2 Au Burkina Faso, l'âge légal au mariage chez les femmes est de 17 ans contre 20 ans pour les hommes.

Tableau 6: Caractéristiques des mariages ayant lieu en 2015 dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso

Caractéristiques	% ou moyenne (écart type)			Significativité des différences hommes-femmes	% ou moyenne (écart type)		Significativité des différences rural-semi-urbain
	Ensemble	Hommes	Femmes		Rural	Semi-urbain	
État matrimonial (monogamie)	78,7	76,7	80,5	ns	78,6	79,3	ns
<b>Nature des unions</b>							
Civile	1,9	2,7	1,2	ns	2,4	0,0	ns
Religieuse	77,4	71,2	82,9	*	73,8	93,1	**
Traditionnelle	18,7	23,3	14,6	ns	22,2	3,4	**
Union libre	2,0	2,8	1,3	ns	1,6	3,5	ns
Age moyen au mariage	23,3 (0,7)	28,3 (1,1)	18,7 (0,4)		23,5 (0,8)	22,2 (1,5)	
<b>Connait autre type de mariage<sup>3</sup></b>							
Religieux	93,9	89,5	100	ns	93,6	100	ns
Mariage civil	77,5	78,0	76,9	ns	76,8	80,0	ns
Traditionnel	47,4	56,8	39,0	ns	50,8	36,8	ns
<b>Choix du type de mariage</b>							
Religieux	65,8	67,1	64,6	ns	65,9	65,5	ns
Mariage civil	20,0	17,8	22,0	ns	17,5	31,0	*
Traditionnel	7,7	9,6	6,1	ns	9,5	0,0	*
Oui à l'enregistrement du mariage traditionnel	46,5	39,7	52,4	ns	46,8	44,8	ns
Oui à l'enregistrement du mariage religieux	61,3	58,9	63,4	ns	61,9	58,6	ns
Effectif	155	73	82		126	29	

Notes: significativité: \*p<0,10; \*\*p<0,05; \*\*\*p<0,01 et ns=non significatif

## Recommandations aux autorités pour l'amélioration du niveau d'enregistrement des mariages à l'état civil

Au Burkina Faso, le seul mariage qui est enregistré à l'état civil de nos jours est celui célébré devant l'officier d'état civil. Si nous tenons à ce que les mariages soient enregistrés à l'état civil, la solution serait de reconnaître la légalité du mariage religieux, ce qui serait conforme aux réalités du terrain (61 pour cent de nos enquêtés souhaiteraient que le mariage religieux soit enregistré). Certains pays environnants le Burkina Faso comme le Mali ont déjà légalisé le mariage religieux. Le Burkina Faso pourrait s'inspirer des expériences réussies des pays ayant déjà reconnu le mariage religieux. Si le mariage religieux était reconnu dans l'observatoire de population de Nouna, on passerait d'un niveau actuel d'enregistrement de 2 pour cent à 79 pour cent. (Figure 3).

3 La question était de savoir si les répondants connaissaient un autre type de mariage que celui qu'ils ont contracté. Par exemple pour quelqu'un qui a contracté le mariage religieux, nous voudrions savoir si il/elle connaissait un autre type de mariage que le mariage religieux.

Figure 3: Niveaux (%) d'amélioration possible de l'enregistrement des mariages



Niveau actuel d'enregistrement des mariages

Si les mariages religieux étaient enregistrés

## Résultats sur l'enregistrement des décès à l'état civil

### Résultats descriptifs

Le tableau 7 nous relate le portrait des décès qui ont fait l'objet de notre collecte de données. L'enregistrement des décès à l'état civil ne semble être pas être la chose la mieux partagée dans l'observatoire de population de Nouna. En effet, seuls 2,7 pour cent des décès survenus en 2015 dans la zone ont fait l'objet de déclaration à l'état civil. Pourtant, 30,4 pour cent de ces décès avaient eu lieu dans des formations sanitaires. Parmi ces décès qui ont lieu dans les centres de santé, 13 pour cent étaient survenus dans les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) et 17 pour cent dans le centre médical avec antenne chirurgicale (CMA), l'hôpital de référence. Un fait qui mérite d'être noté est que les proportions des hommes qui sont décédés dans l'hôpital de référence sont significativement plus élevées que celles des femmes. Il semble que les hommes ont une propension plus élevée d'avoir de meilleurs soins par rapport aux femmes. Dans la zone de Nouna, comme dans la plupart des sociétés patriarcales rurales en Afrique, à cause des rapports de genre et de la prégnance des us et coutumes, les hommes détiennent toujours la quasi-totalité des ressources économiques. La détention de ces pouvoirs économiques et culturels leur confère automatiquement le statut de "chef de ménage" et décident de qui mérite de meilleurs soins en cas de maladie, et souvent la priorité est donnée aux hommes quel que soit leur âge.

La majorité (64,5 pour cent) des décès qui ont lieu dans cette communauté se passe à domicile. Pourtant, les ménages sont relativement proches (3,4 km) des centres de santé. Il se pourrait, qu'en plus des considérations culturelles, qu'il y ait un problème d'accessibilité financière et géographique (état des routes en saison pluvieuse) aux structures de santé.

Tous les groupes d'âges étaient représentés dans notre échantillon. Rien d'étonnant, la mortalité des moins de cinq ans est significativement plus élevée en milieu rural qu'en milieu semi-urbain (41,1 pour cent de nos décédés en milieu rural étaient des enfants de moins de 5 ans contre 12,7 pour cent des décédés du milieu semi-urbain). À l'opposé, le plus grand nombre (76 pour cent) des personnes décédées en milieu urbain avaient plus de 50 ans contre

seulement 41,5 pour cent pour le milieu rural. Ces résultats dénotent de l'espérance de vie élevée en milieu semi-urbain par rapport au milieu rural.

Il était difficile pour nous de réaliser une analyse multivariée avec toutes nos variables explicatives au regard de la faiblesse des effectifs des décès enregistrés à l'état civil. Cependant, le milieu de résidence semble être un facteur important dans l'enregistrement des décès à l'état civil, car les décès qui ont été enregistrés à l'état civil sont exclusivement des décès de personnes qui vivaient en milieu semi-urbain. De plus, avoir un niveau d'instruction élevé, avoir une activité économique, décédé dans un centre de santé, être plus âgé, seraient positivement associés à l'enregistrement des décès à l'état civil.

**Tableau 7: Caractéristiques des décès de 2015 dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso**

Caractéristiques	% ou moyenne (écart type)			Significativité des différences hommes-femmes	% ou moyenne (écart type)		Significativité des différences rural-semi-urbain
	Ensemble	Hommes	Femmes		Rural	Semi-urbain	
<b>Sexe des décédés</b>							
Hommes	57,3						
Femmes	42,7						
<b>Résidence</b>							
Rurale	68,2						
Semi-urbaine	31,8						
Distance moyenne à un centre d'état civil	13,3 (0,9)				17,9 (1,0)	1,8 (0,1)	
Distance au centre de santé	3,4 (0,2)				3,7 (0,2)	1,8 (0,1)	
<b>Groupes âges</b>							
< 1 an	13,3	12,9	13,6	ns	14,6	8,9	ns
1-4 ans	21,1	20,6	21,6	ns	26,5	3,8	***
5-14 ans	5,1	5,3	5,9	ns	5,9	2,5	ns
15-49 ans	10,8	8,8	13,0	ns	11,5	8,9	ns
50 ans+	49,7	52,4	46,9	ns	41,5	76,0	***
<b>Possession des actes</b>							
Certificats de décès	2,7	4,1	1,2	ns	0,0	11,4	***
Pas de document	94,9	93,5	96,3	ns	97,6	86,1	***
Ne sait pas	2,4	2,4	2,5	ns	2,4	2,5	ns
<b>Lieu de décès</b>							
CMA	17,2	21,8	12,4	**	14,6	25,3	**
CSPS	13,2	12,3	14,1	ns	16,2	3,6	***
Domicile	64,5	61,2	67,9	ns	64,8	63,3	ns
Autres lieux	5,1	4,7	5,6	ns	4,4	7,8	ns
<b>Effectifs</b>	332	170	162		253	79	

Notes: significativité: \*p<0,10; \*\*p<0,05; \*\*\*p<0,01 et ns=non significatif

CMA: Centre médical avec antenne chirurgicale [medical centre with surgical unit]

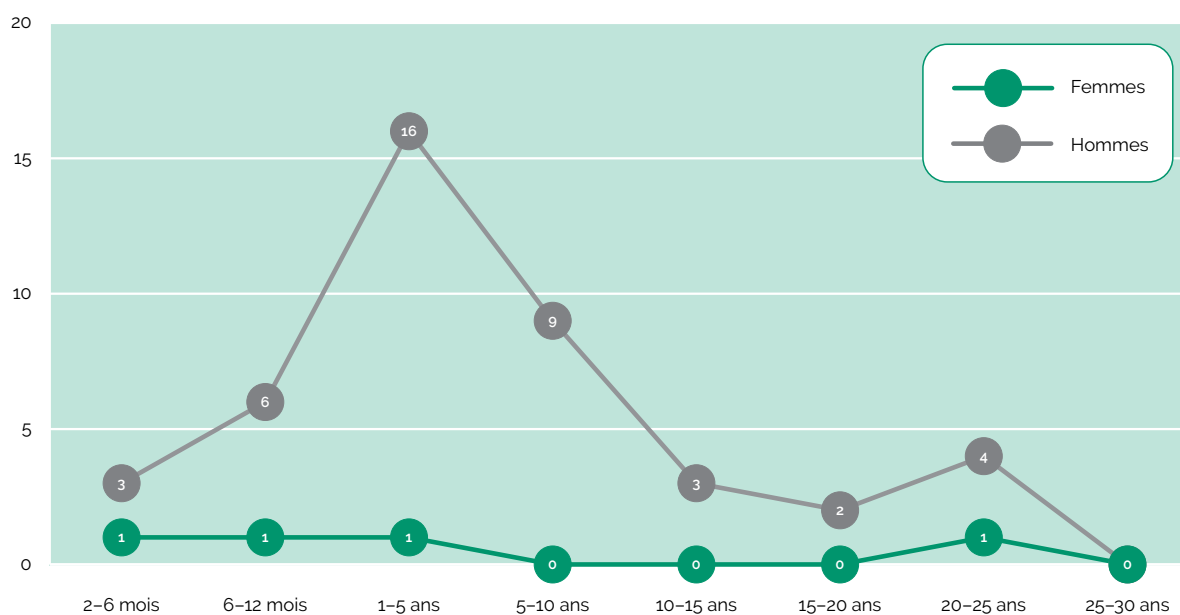
CSPS: Centre de Santé et de Promotion Sociale [Health and Social Promotion Centre]



## Enregistrement des décès à l'état civil après les délais légaux de deux mois

Tous les décès qui ont été enregistrés dans les préfectures de Nouna et de Bourasso au cours des 12 derniers mois précédant le passage des enquêteurs (juin 2018-juillet 2019) ont été recensés. Au total, nous avons dénombré 43 décès masculins contre seulement 4 décès féminins. La majorité des déclarations de décès s'est faite dans la fourchette de 1-5 ans. Ces résultats démontrent à souhait que les décès masculins sont de loin les plus enregistrés à l'état civil dans cette communauté. Ici également, l'explication la plus plausible est que ce sont les hommes qui détiennent la quasi-totalité des ressources économiques (parcelles de terres, vergers, comptes bancaires, rente, etc.). Et dans notre zone d'étude, il semblerait que les actes de décès ne soient établis que pour des personnes qui laissent derrière elles un héritage.

Figure 4: Effectifs des actes de décès selon la durée entre le décès et la déclaration de décès



## Connaissances des enquêtés sur l'enregistrement des décès à l'état civil

Le tableau 8 ci-après nous détaille les connaissances de nos enquêtés sur l'enregistrement des décès à l'état civil. Si la quasi-totalité de nos répondants (99,8 pour cent) savait que la naissance devrait être enregistrée à l'état civil, seuls 7 pour cent de nos enquêtés étaient informés de l'enregistrement des décès à l'état civil. Nous ne sommes donc pas étonnés du faible niveau d'enregistrement des décès à l'état civil au regard de la méconnaissance généralisée de l'enregistrement des décès. Et la raison principale du non-enregistrement des décès est sans surprise l'ignorance de son importance (30,4 pour cent). D'autres raisons sont évoquées par les répondants pour expliquer le non enregistrement des décès. Il s'agit notamment du coût. Notons que rares sont les décès qui sont enregistrés dans les délais légaux de deux mois. Et lorsque le décès doit être enregistré hors délai, les coûts peuvent s'avérer onéreux. Il y a de nombreuses étapes à franchir avant de se faire délivrer l'acte de décès. Selon nos enquêtés, les personnes qui peuvent le plus influencer positivement l'enregistrement des décès à l'état civil seraient les conseillers municipaux (39,1 pour cent) et les autorités coutumières et religieuses (17,4 pour cent).

**Tableau 8: Connaissances sur l'enregistrement des décès à l'état civil des enquêtés ayant répondu au sujet des décès**

Caractéristiques	% <sup>a</sup> ou moyenne (écart type)			Significativité des différences hommes-femmes	% ou moyenn (écart type)		Significativité des différences rural-semi-urbain
	Ensemble	Hommes	Femmes		Rural	Semi-urbain	
<b>Sexe des répondants</b>							
Hommes	55,4						
Femmes	44,6						
<b>Connait que le décès doit être enregistré</b>	6,9	7,7	6,1	ns	2,3	20,3	***
<b>Effectifs</b>	332	169	163		253	79	
<b>Raisons de l'absence des actes de décès</b>							
Ignorance de l'importance	30,4	30,8	30,0	ns	28,6	31,3	ns
Coût	26,1	30,8	20,0	ns	22,2	28,6	ns
Déficit communication	17,4	23,1	10,0	ns	33,3	7,1	ns
<b>Personnes pouvant influencer positivement l'enregistrement</b>							
Conseillers municipaux	39,1	46,2	30,0	ns	77,8	14,3	***
Autorités coutumières et religieuses	17,4	15,4	0,0	ns	22,2	14,3	ns
<b>Effectifs</b>	23	13	10		7	16	

Notes: significativité: \* $p < 0,10$ ; \*\* $p < 0,05$ ; \*\*\* $p < 0,01$  et ns=non significatif

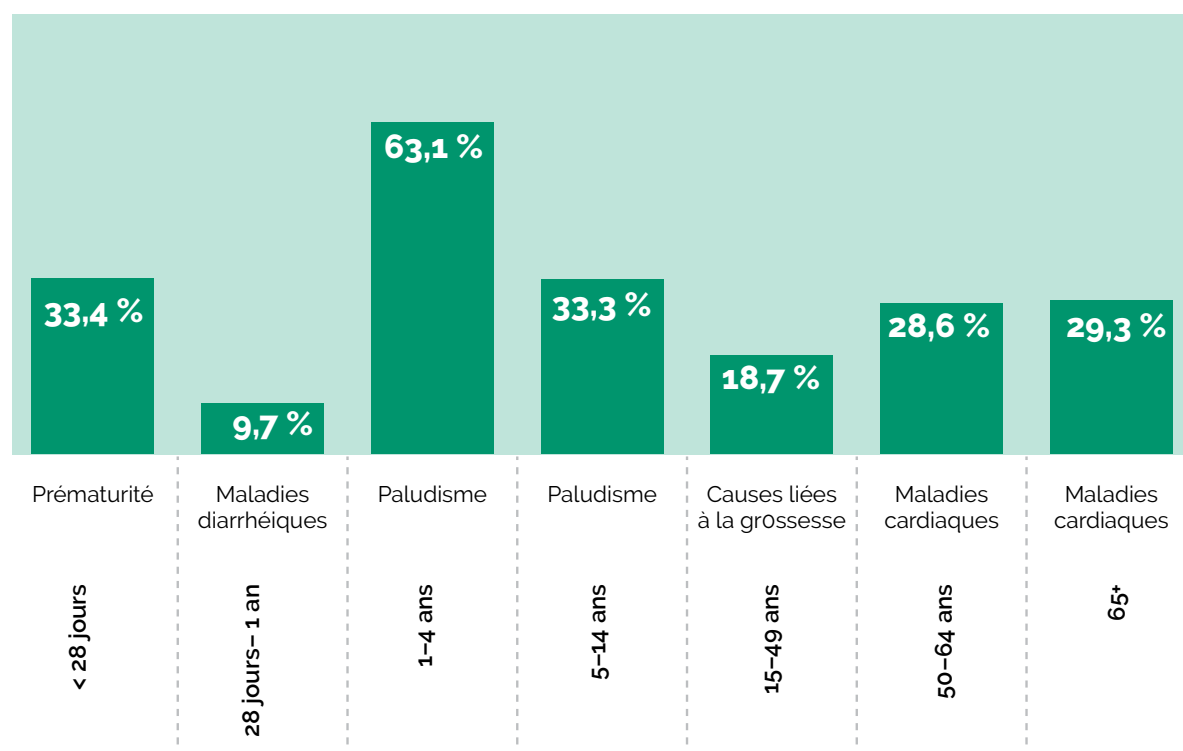
<sup>a</sup>Mis à part les variables sur la connaissance de l'enregistrement de la naissance et le sexe des répondants, des choix multiples étaient possibles pour les modalités des variables du tableau, la proportion indiquée devant chaque modalité correspond au rapport du nombre de personnes ayant choisi la modalité donnée sur l'effectif total des répondants.

## Causes de décès

En rappel, au total, sur les 332 décès qui ont fait l'objet de notre collecte des données, 303 (91,3 pour cent) ont pu faire l'objet d'une autopsie verbale. La détermination des causes de décès a été faite à l'aide de la méthode InterVA. L'analyse des causes de décès a montré que les personnes les moins âgées étaient décédées plus de maladies transmissibles tandis que les personnes âgées seraient en majorité décédées de maladies non transmissibles (Figure 5). Le paludisme serait la première cause de mortalité chez les moins de 15 ans, tandis que chez les plus de 50 ans, les maladies cardiovasculaires semblent prendre le pas aux autres causes de décès. Comme c'est toujours le cas dans la plupart des pays subsahariens, les femmes continuent à mourir en voulant donner la vie. En effet, chez les 15-49 ans, la première cause de décès s'avère être des pathologies liées à la grossesse.

Fort de l'ensemble de ces informations sur l'enregistrement des décès et de leurs causes, quelles recommandations pouvons nous proposer?

Figure 5 : Les premières causes de décès selon les groupes d'âge.



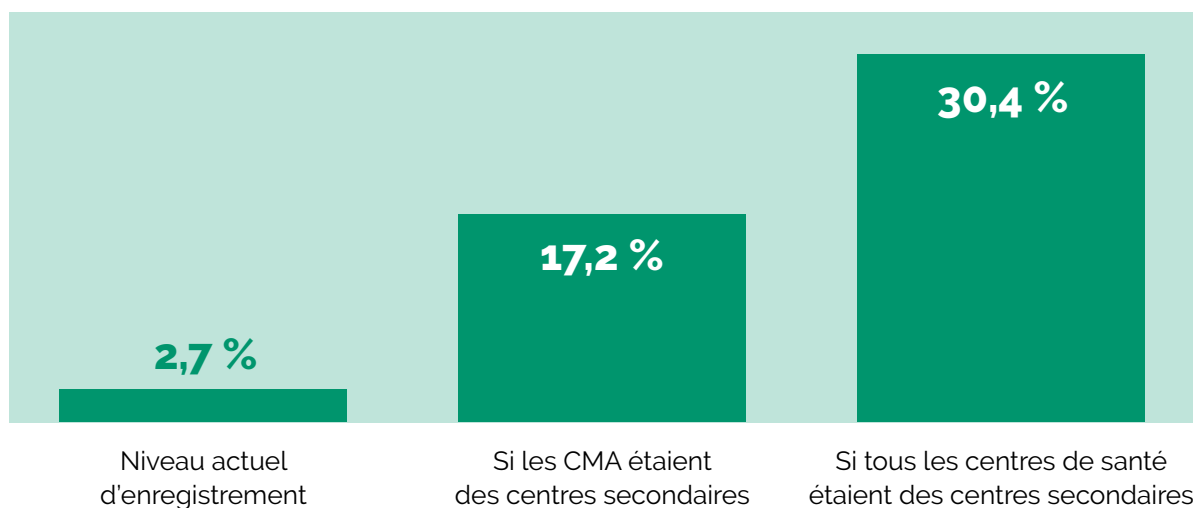
### Recommandations aux autorités et à ses partenaires pour améliorer le niveau d'enregistrement des décès à l'état civil

À l'instar de l'enregistrement des naissances, la procédure actuelle de l'enregistrement des décès à l'état civil consiste en la délivrance d'attestations de décès par les centres de santé, à la demande des parents du défunt. Ces attestations sont remises aux proches du défunt, afin qu'ils se rendent au centre d'état civil pour l'enregistrement du décès. Cette façon de faire entrave de notre point de vue l'enregistrement de tous les décès à l'état civil. Partant de ce fait, notre première recommandation ici également serait l'érection des formations sanitaires en centres secondaires d'enregistrement des décès à l'état civil. Si tous les centres de santé étaient de nos jours des centres d'enregistrement des décès à l'état civil, on passerait de 2,7 pour cent (niveau actuel d'enregistrement des décès à l'état civil) à 30,4 pour cent (Figure 6). De plus, l'enregistrement des décès à l'état civil dans les formations sanitaires permettrait de résoudre en partie le sous enregistrement des décès des enfants et des femmes. En effet, selon nos résultats, 50 pour cent des décès qui ont lieu dans les formations sanitaires sont des décès des enfants de moins de 5 ans et la même proportion (50 pour cent) sont des décès féminins.

De façon pratique, les centres d'état civil pourraient fournir des registres de décès aux centres de santé, qui se chargeront de remplir les fiches de décès. Un agent de la mairie pourrait passer une fois par semaine pour récupérer toutes les fiches remplies et aller faire l'enregistrement du décès au bureau central. À la différence des actes de naissances qui peuvent être transmis aux mères des nouveaux nés lors des visites postnatales, les actes de décès pourraient être remis aux conseillers municipaux pour transmission aux parents. Il y a une tenue régulière des conseils municipaux dans les mairies, les conseillers municipaux pourront mettre à profit ce déplacement pour récupérer tous les actes de décès des personnes qui relèvent de leur autorité.

Dans l'optique de pouvoir mieux lutter contre la morbidité et la mortalité, il est important que les causes de décès soient signalées sur les actes des décès (ce qui n'est pas le cas actuellement). Afin d'éviter d'éventuelles stigmatisations, les causes de décès pourraient être indiquées que sur l'exemplaire de l'acte de décès qui sera archivé dans les services de l'état civil. Autrement dit, la copie qui sera remise aux parents par l'intermédiaire des conseillers municipaux ne portera aucune mention de cause de décès. Par ailleurs, étant donné que la majorité des décès ont toujours lieu à domicile, il serait nécessaire de penser à une stratégie de la détermination des causes des décès survenus à Domicile. Ceci aiderait à avoir une vue globale de l'ensemble des causes des décès et pourrait être d'un grand apport à la mise sur pied d'une politique efficace de lutte contre la morbidité à la mortalité.

Figure 6: Niveaux d'amélioration possible de l'enregistrement des décès



Notre deuxième recommandation pour améliorer l'enregistrement des décès à l'état civil serait de collaborer avec les conseillers municipaux (qui sont les plus influents dans ce domaine) et également les agents de santé à base communautaire pour la communication, la sensibilisation et l'enregistrement des décès à l'état civil, principalement les décès qui ont lieu hors des formations sanitaires. Ces conseillers municipaux sont des leaders d'opinion dans leurs localités et sont bien informés de la survenue de presque tous les événements vitaux dans leurs localités

de résidence. Une stratégie pourrait être envisagée en collaboration avec ces conseillers municipaux et agents de santé à base communautaire afin d'améliorer l'enregistrement des décès à l'état civil.

La troisième proposition serait de promouvoir à long terme la fréquentation des centres de santé. Cette promotion pourrait passer par la communication, l'accessibilité financière, l'accessibilité géographique, etc. Pour ce qui concerne l'accessibilité géographique par exemple, nos résultats ont indiqué que les décès ont plus lieu à domicile pendant la saison pluvieuse, car il est presque impossible de rallier les centres de santé. Si le niveau de fréquentation des centres de santé était rehaussé et que ces structures devenaient des centres secondaires d'enregistrement des décès à l'état civil, nous pouvons tabler à terme voire la totalité ou la majorité des décès enregistrés à l'état civil.

Enfin, pour ce qui concerne les causes de décès, nos résultats ont montré que la population de l'observatoire de population de Nouna décédait de maladies transmissibles et non transmissibles. Dans un contexte où le système de santé a été longtemps dirigé vers les maladies transmissibles, il faudrait songer à rendre disponibles les services de gériatrie capables de répondre efficacement aux besoins de santé des personnes âgées, pour lesquelles les maladies chroniques sont appelées à prendre une importance grandissante, en Afrique comme ailleurs.

## Conclusion

Cette étude sur l'enregistrement des naissances, des mariages, des décès et leurs causes nous a démontré à souhait le dysfonctionnement du système d'état civil dans notre zone d'étude en particulier, et de façon générale dans tout le Burkina Faso. En effet, nous sommes loin, et même très loin de l'universalité de l'enregistrement de l'ensemble des faits d'état civil que nous avons étudiés (naissances, mariages et décès), avec néanmoins des disparités de niveau d'enregistrement entre ces trois événements. Les naissances sont les mieux enregistrées à l'état civil dans cette localité, tandis que les mariages et les décès ont presque le même niveau d'enregistrement. L'obstacle principal à l'enregistrement des naissances et des décès s'avère être le manque de centres secondaires d'enregistrement de ces faits d'état civil. Pour l'enregistrement des mariages, la reconnaissance du seul mariage célébré devant l'officier d'état n'est pas conforme aux réalités du terrain. Pour franchir ces deux obstacles, les solutions urgentes seraient d'ériger les centres de santé en centres secondaires d'enregistrement des naissances et des décès, et de reconnaître la légitimité du mariage religieux au même titre que le mariage civil.

Nous avons pu noter également que la législation du Burkina Faso en matière d'état civil semble limitée, car elle ne permet pas d'enregistrer sur les registres, des informations importantes comme les causes de décès. Pourtant, comme il a été précisé plus haut, le niveau de mortalité par cause est un élément crucial dans la planification des interventions en matière de santé des populations. Il faudra donc améliorer le dispositif législatif, réglementaire et le cadre institutionnel de l'état civil en relisant le code des personnes et de la famille.

Il est vrai que nous avons fait des recommandations à l'endroit des pouvoirs publics et de leurs partenaires, mais il est également important que nous nous engagions personnellement afin d'apporter notre pierre à la construction de l'édifice. Pour ce faire, nous allons partager très prochainement les résultats de notre recherche avec les ministères en charge de l'état civil et de la santé, afin de les inciter à une synergie d'action. Nous sommes conscients que nos résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble du territoire burkinabé, mais il y a des études similaires en cours dans d'autres observatoires de population du Burkina Faso, et les résultats de ces études qui seront disponibles bientôt permettront de mieux affiner les nouvelles stratégies d'amélioration du niveau d'enregistrement des faits d'état civil. Ces nouvelles stratégies pourraient être implémentées dans les observatoires de population, car l'évaluation y est facile à cause de la collecte continue des données. Pour rendre l'évaluation plus aisée, nous inciterons les observatoires de population à administrer lors de leurs collectes routinières de données quelques questions précises sur la couverture et la complétude des faits d'état civil. Enfin, si les résultats de l'évaluation sont probants, ces nouvelles stratégies pourraient être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire national (si la volonté politique y est) pour l'amélioration tant souhaitée du niveau de couverture et de complétude des faits d'état civil.



## Références bibliographiques

- AbouZahr, C. et al. 2015. Civil registration and vital statistics: progress in the data revolution for counting and accountability. *The Lancet*, 386 (10001), 1373-1385.
- AbouZahr, C. et al. 2018. How can we accelerate progress on civil registration and vital statistics? *Bulletin of the World Health Organization*, 2018, vol. 96, no 4, p. 226.
- Baya, B. 2004. Population and infectious diseases in Burkina Faso. (Paper presented at second seminar of the IUSSP scientific committee on emerging health threats HIV, resurgent infections, and population change in Africa). Ouagadougou, Burkina Faso.
- Byass, P. et al. 2006. Refining a probabilistic model for interpreting verbal autopsy data. *Scandinavian Journal of Public Health*, Vol. 34, p. 26-31.
- Centre de Recherche en Santé de Nouna (CRSN). 2016. Plan stratégique 2015-2019 du Centre de Recherche en Santé de Nouna. Nouna, Burkina Faso.
- Commission Economique pour l'Afrique (ECA). 2017. Rapport sur la situation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique. Addis Abéba, Ethiopie.
- De Savigny, D. et al. 2017. Integrating community-based verbal autopsy into civil registration and vital statistics (CRVS): System-level considerations. *Global Health Action*, Vol. 10, No. 1, p. 1272882.
- Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC). 2018. Rapport de mise en oeuvre du plan d'actions 2017 de la stratégie nationale de l'état civil (SNEC) du Burkina Faso (Rapport révisé). Ouagadougou, Burkina Faso : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.
- Duthé, G., et Pison, G. 2008. Adult mortality in a rural area of Senegal: Non-communicable diseases have a large impact in Mlomp. *Demographic Research*, Vol. 19, Art. 37, p. 1419-1434.
- Ezra M. 2003. Factors associated with marriage and family formation processes in Southern Ethiopia. *Journal of Comparative Family Studies*, Vol. 34, No. 4, p. 509-530.
- Garenne, M. et al. 1999. Causes de décès dans une zone rurale d'Afrique du Sud comparées à deux autres situations (Sénégal et France). Paris: CEPED.
- Garenne, M. et al. 2016. Improving completeness of birth and death registration in rural Africa. *The Lancet Global Health*, Vol. 4, No. 9, p. e604-e605.
- Gouvernement de Burkina Faso. Niveaux et tendances de la mortalité au Burkina Faso à partir des données des observatoires démographiques et de santé de : 2000-2011.
- Hayase, Y. et Liaw K. L. 1997. Factors on polygamy in SubSaharan Africa: Findings based on the demographic and health surveys. *The Developing Economies*. Vol. 35, No. 3, p. 293-327.

- Institut National de Statistique et de la Démographie (INSD). 2006. Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH, 2006), Ouagadougou, Burkina Faso
- Institut National de Statistique et de la Démographie (INSD). 2009. Projections démographiques de 2007 à 2020, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Institut National de Statistique et de la Démographie (INSD). 2010. Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSBF-MICS IV), Burkina Faso. Calverton, MA: Macro International.
- Institut National de Statistique et de la Démographie (INSD) 2014. Enquête multisectorielle Continue (EMC) de 2014. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Institut National de Statistique et de la Démographie (INSD). 2017. Tableau de Bord Social 2016 du Burkina Faso. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Johnson, L.F. et al. 2015. A comparison of death recording by health centres and civil registration in South Africans receiving antiretroviral treatment. *Journal of the International AIDS Society*. Vol. 18, No. 1, p. 20628.
- Mikkelsen, L. et al. 2015. A global assessment of civil registration and vital statistics systems: monitoring data quality and progress. *The Lancet*, Vol. 386, No. 10001, p. 1395-1406.
- Mohanty, I. et Gebremedhin, T. A. 2018. Maternal autonomy and birth registration in India: Who gets counted? *PloS one*. Vol. 13, No. 3, p. e0194095.
- Murray, C., et Lopez, A.L. 2012. Global and regional mortality from 235 causes of death for 20 age groups in 1990 and 2010: A systematic analysis for the global burden of disease study 2010. *The Lancet*. Vol. 380, No. 9859, p. 2095-2128.
- Nascimento, M. I. et al. 2015. Factors associated with births not registered at the registry office of a Brazilian National Health System Maternity Hospital, Nova Iguaçu-RJ, Brazil 2012. *Epidemiologia e Serviços de Saúde*, Vol. 24, No 3, p. 431-440.
- Niamba, L. et al. 2016. Le double fardeau épidémiologique chez les personnes âgées en milieu rural africain : tendances de mortalité et causes de décès à Nouna (Burkina Faso). *African Population Studies*. Vol. 30, No. 1.
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). 1993-1996. Classification internationale des maladies, 10e révision (1992-1994). Genève.
- Organisation des Nations Unies (ONU). 2003. Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, deuxième révision. New York.
- Organisation des Nations Unies (ONU). 2017. Prospects: The 2017 revision of World Population Prospects. New York.
- Pelowski, M. et al. 2015. Why don't you register your child? A study of attitudes and factors affecting birth registration in Kenya, and policy suggestions. *The Journal of Development Studies*. Vol. 51, No. 7,



- Shapiro, D. et Gebreselassié, T. 2014. Marriage in sub-Saharan Africa: Trends, determinants, and consequences. *Population Research and Policy Review*. Vol. 33, No. 2, p. 229-255.
- Sie, A. et al. 2010. The health and demographic surveillance system (HDSS) in Nouna, Burkina Faso, 1993-2007. *Global Health Action*. Vol. 3, No. 1.
- Silva, R. 2016. Disentangling Sex-Differentials in Death Registration & Mortality Estimates: Preliminary Findings from Morocco & Kuwait. Expert Group Meeting on Methodology for and Lessons Learned from CRVS Assessments. Population, DEASNU, Organisation des Nations Unies. 3 novembre, 2016.
- Soura, A.B. et al. 2014. Comparing causes of death between formal and informal neighborhoods in urban Africa: Evidence from Ouagadougou health and demographic surveillance system. *Global Health Action*. Vol. 7, No. 25523.
- Streatfield, P.K. et al. 2014. Cause-specific mortality in Africa and Asia: Evidence from INDEPTH health and demographic surveillance system sites. *Global Health Action*. Vol. 7, No. s7.
- Tobin, E. A. et al. 2013. Status of birth and death registration and associated factors in the South-south region of Nigeria. *Annals of Nigerian Medicine*. Vol. 7, No. 1, p. 3.
- UNICEF. 2013, Un droit de chaque enfant à sa naissance : inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances. New York : UNICEF. p. 24.
- Yé, Y. et al. 2012. Health and demographic surveillance systems: A step towards full civil registration and vital statistics system in sub-Sahara Africa? *BMC public Health*. Vol. 12, No. 1, p. 741.

## Sites web

[un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice](https://un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice)

[data.unicef.org/resources/crvs/burkina-faso](https://data.unicef.org/resources/crvs/burkina-faso)

[worldbank.org/en/news/press-release/2017/10/12/11-billion-invisible-people-without-id-are-priority-for-new-high-level-advisory-council-on-identification-for-development](https://worldbank.org/en/news/press-release/2017/10/12/11-billion-invisible-people-without-id-are-priority-for-new-high-level-advisory-council-on-identification-for-development)







LE CENTRE D'EXCELLENCE  
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE  
for CRVS Systems

[www.systemesESEC.ca](http://www.systemesESEC.ca)



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada



**IDRC | CRDI**

International Development Research Centre  
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



**MÉCANISME DE  
FINANCEMENT  
MONDIAL**